Conservatoire de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel d'activités

2016 — 2017

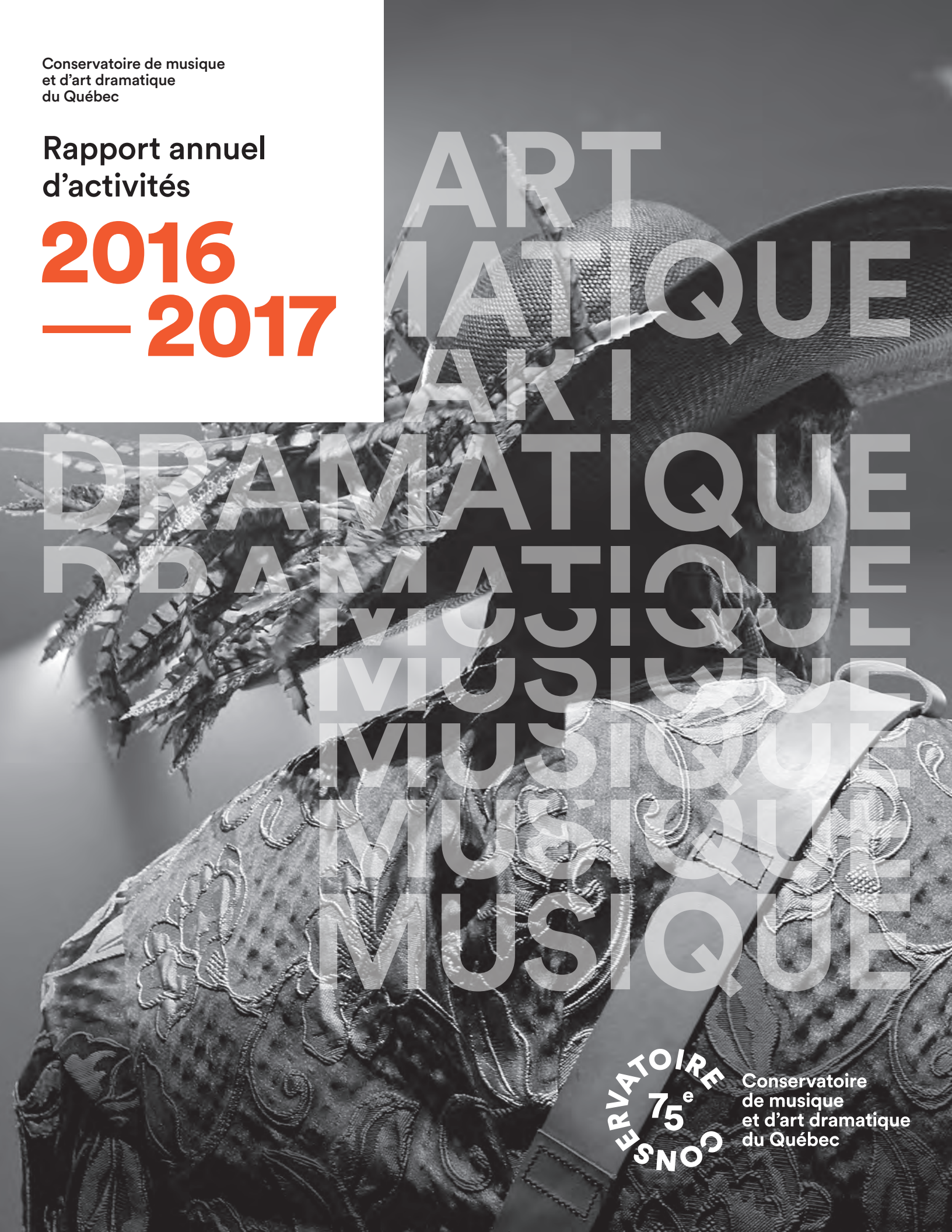

CONSERVATOIRE 75e

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	Conservatoire de musique de Québec
CMR	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-80221-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-80222-8 (PDF)
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2017
Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire : conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture avant : Mathieu Aumont interprétant le rôle de Cyrano dans *Compagnie*, création des finissants du CADM présentée au Théâtre Rouge en avril et mai 2017.
Photo : Alexandre Lirette

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre 3

Message de la présidente 4

Message du directeur général 5

Le Conservatoire 7

Faits saillants de l'année 8

Gouvernance 12
- Mandats des administrateurs et composition du conseil d'administration et des comités 12
- Conseil d'administration 12
- Rapport d'activités du conseil d'administration 16
- Rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique 17
- Rapport d'activités du comité de vérification 17
- Rapport d'activités du comité des ressources humaines 18
- Rapport d'activités du comité de la planification stratégique 18
- Rapport d'assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et des comités 19
- Répartition des membres du conseil d'administration par tranche d'âge 19
- Répartition des membres du conseil d'administration par région administrative 19
- Renseignements à l'égard de la rémunération 20

Organigramme de gouvernance et de direction 21

Effectif étudiant 23

Sanction des études et prix 24

Gestion et contrôle des effectifs 31
- Personnel 31
- Dotation 31
- Formation et perfectionnement du personnel 31
- Santé et sécurité du travail 31
- Rémunération 31
- Prévention et lutte contre le harcèlement, l'intimidation et la violence 31
- Contrats de service 32
- Répartition de l'effectif 32

États financiers 33
- Rapport de la direction 33
- Rapport de l'auditeur indépendant 34
- État des résultats et du déficit cumulé 36
- État de la situation financière 37
- État de la variation de la dette nette 38
- État des flux de trésorerie 39
- Notes complémentaires 40

Développement durable 50

La Fondation du Conservatoire 51

Annexes 55
- Emploi et qualité de la langue française 55
- Politique de financement des services publics 56
- Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 57
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs 57

Élèves du CMQ lors d'un concert de l'Orchestre symphonique du Conservatoire.
Photo : Louise Leblanc

Québec, le 28 novembre 2017

Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activités 2016-2017 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2017.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Marie-France Maheu

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Photo : Mathieu Corriveau

L'année 2016-2017 revêt une signification particulière, puisqu'elle marque le début du 75e anniversaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec dont la loi constitutive a été adoptée en mai 1942. Cette loi, refondue l'an dernier, a mené à la modernisation de la gouvernance du Conservatoire et, notamment, à la révision de la composition du conseil d'administration.

En 2016-2017, le nouveau conseil d'administration a donc réalisé son premier exercice complet depuis sa création. Au cours de cette période, il a notamment consolidé la composition du comité de vérification, constitué et doté un comité des ressources humaines ainsi qu'un comité de planification stratégique.

En ce dernier exercice et ce, pour une deuxième année consécutive, une subvention supplémentaire de 1,8 M$ a été octroyée au Conservatoire par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ce soutien financier était accompagné d'une obligation de générer un surplus de 1 M$; objectif que nous avons dépassé de plus de 10 %, puisque nous terminons l'exercice avec un surplus de plus de 1,1 M$. Ce résultat est venu ainsi réduire le reliquat du déficit cumulé d'opération entre 2008-2009 et 2014-2015, conformément au plan de résorption du déficit cumulé adopté par le conseil d'administration au cours de l'exercice. Cette performance a été réalisée grâce aux efforts conjugués de nos équipes réparties dans les régions du Québec.

Le redressement continu de la situation financière du Conservatoire nous permet de souligner dignement l'exercice anniversaire de l'institution. Les réalisations extraordinaires de nos élèves, professeurs et diplômés, dont vous verrez un aperçu dans ce rapport d'activités, s'avèrent le plus beau cadeau d'anniversaire dont nous pourrions rêver. Leurs réussites sont le fruit d'un travail rigoureux et constant de toutes nos équipes de même que des forces vives de la Fondation du Conservatoire. Je les remercie de perpétuer cette tradition d'audace et d'excellence qui fait rayonner le Conservatoire partout au Québec et de par le monde.

En fin d'exercice, le Gouvernement du Québec annonçait dans son budget une réduction de 1,8 % du budget de fonctionnement régulier du Conservatoire pour 2017-2018. Cette réduction additionnée à l'augmentation normale des dépenses de système est importante et représente un défi énorme pour notre institution. Nous espérons que le Gouvernement sera sensible aux nombreux autres défis que représentent la mission large du Conservatoire et son déploiement dans les régions du Québec.

Je salue le travail de monsieur Luc Fortin qui a récemment terminé son mandat comme ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Je le remercie d'avoir consulté le Conservatoire dans le cadre de l'exercice du renouvellement de la Politique culturelle du Québec et d'avoir été sensible à nos préoccupations.

Je salue par la même occasion la nomination de Mme Marie Montpetit comme ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Nous envisageons avec beaucoup d'enthousiasme notre collaboration avec elle.

Finalement, je remercie les membres du conseil d'administration, dévoués et pleinement engagés dans leur mandat, ainsi que les membres bénévoles des conseils d'orientation de chacun de nos établissements – élèves, parents, professionnels de la culture, philanthropes, professionnels du milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur – qui, de leurs conseils avisés, soutiennent la mission et le rayonnement du Conservatoire sur tout le territoire québécois.

Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Photo : Sylvie-Anne Bouchard

Quel plaisir de présenter ce rapport d'activités qui met en valeur les réalisations exemplaires d'élèves, d'employés et de diplômés du Conservatoire au cours de la dernière année scolaire ! Ce n'était pourtant qu'une année comme les autres, la 74e année d'opération de la plus importante école supérieure d'art du Québec; une année qui a vu la diplomation de 260 élèves ayant terminé avec succès l'un de nos nombreux programmes de tous ordres en musique et en art dramatique. Toutes nos félicitations aux 52 jeunes artistes – dont 21 acteurs et actrices, 4 scénographes et 1 metteur en scène de même que 21 instrumentistes, 3 chanteurs et chanteuses et 2 chefs d'orchestre – qui ont achevé leurs études au Conservatoire et foulent maintenant les scènes, les studios et les plateaux professionnels. Saluons aussi tous les élèves qui ont complété avec succès une étape de leur formation en musique et qui, pour la plupart, poursuivent leurs études au Conservatoire, alors que d'autres poursuivent dans un champ d'études différent. Quel que soit le parcours choisi, la solide formation musicale reçue sera utile pour toujours.

Après avoir atteint un sommet en 2014-2015, les effectifs totaux de nos programmes internes en musique avaient légèrement fléchi, en 2016-2017. La hausse des effectifs collégiaux n'avait pas compensé la diminution des effectifs de niveau universitaire. La performance de recrutement aux premiers programmes du continuum s'était par ailleurs améliorée en général dans le réseau, alors que la rétention de nos élèves et le recrutement de nouveaux élèves aux programmes universitaires avait obtenu de moins bons résultats dans certains établissements. Toutefois, les résultats de nos efforts en vue de l'année 2017-2018 sont encourageants, puisque nous avons recruté davantage d'élèves au programme préparatoire, alors que les effectifs des programmes supérieurs se sont maintenus.

À cet égard, nous devons remercier toutes les écoles de musique et les professeurs privés, les commissions scolaires, les écoles primaires ou secondaires et les collèges qui ont tantôt sensibilisé leurs élèves aux possibilités offertes par le Conservatoire, tantôt préparé des candidats à l'admission dans l'un de nos établissements. Notre équipe pédagogique est reconnaissante de leur ouverture et de leur dévouement pour développer les jeunes talents québécois, partout sur le territoire. Ensemble, nous leur offrons la possibilité de s'épanouir et de réaliser leurs rêves.

Au printemps dernier, le Conservatoire lançait d'ailleurs la nouvelle édition de ses programmes externes en musique, désormais disponibles gratuitement sur son site Web. La gamme de ces programmes au service d'élèves et de professeurs externes au Conservatoire se divise désormais en trois volets : éveil musical, général et préconservatoire. Ce dernier programme est destiné aux élèves désirant poursuivre des études musicales de façon plus intensive ou envisageant une préparation à des études supérieures en musique.

Nous en profitons ici pour saluer celle qui a piloté avec succès la refonte des programmes externes du Conservatoire, Johanne Pothier, la directrice sortante du Conservatoire de musique de Trois-Rivières qui, au terme d'une riche carrière d'instrumentiste et après plus de 35 ans au Conservatoire, procédait en mai dernier à sa dernière remise de diplômes. Formée d'abord dans notre établissement mauricien, madame Pothier avait successivement enseigné dans les conservatoires de Chicoutimi, de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, avant d'assurer la direction de l'établissement trifluvien. En fin d'année scolaire, nous annoncions la nomination de son successeur, le pianiste et pédagogue, Jean-François Latour, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le service des études a aussi procédé à un imposant exercice d'auto-évaluation de l'application du programme menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales en musique, de même que de ses politiques d'évaluation des apprentissages et d'évaluation des programmes. Cet exercice introspectif a été mené par notre directeur des études, Régis Rousseau, et un comité d'évaluation ad hoc formé de professeurs, d'élèves et de membres du personnel d'encadrement pédagogique. Malgré certaines réserves dans la reconnaissance des acquis des programmes préparatoires, l'évaluation a démontré non seulement la grande pertinence du programme en préparation à nos exigeantes études universitaires de 1er cycle, mais aussi son efficacité incomparable dans le secteur collégial en matière de réussite et de poursuite des études aux cycles universitaires.

Parallèlement, pour le secteur de l'art dramatique, le Conservatoire s'est consacré à la préparation de la demande de reconnaissance du programme de 1er cycle universitaire en Jeu, offert dans les conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec, afin que ces études supérieures soient enfin sanctionnées par le grade de baccalauréat.

Au cours de cet exercice, le Conservatoire a adopté et mis en vigueur sa nouvelle politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence. Cette politique a notamment pour objectifs de favoriser et de maintenir un climat d'apprentissage et de travail valorisant, stimulant, harmonieux et exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation et de violence; de favoriser le respect de la dignité humaine et de protéger l'intégrité physique et psychologique de la personne dans les relations de travail, les rapports éducatifs et les rapports interpersonnels.

Gouverné selon un plan d'action annuel depuis l'année précédente, le Conservatoire s'est engagé en 2016-2017 dans une démarche de planification stratégique pour le quadriennat 2018-2022. La démarche adoptée veut favoriser une participation étendue des communautés internes et externes du Conservatoire par des consultations dans toutes les régions où il est actif. Par cette démarche, nous espérons nous assurer d'une vision ambitieuse et d'orientations pertinentes qui seront partagées et susciteront une large adhésion.

Les réalisations pédagogiques, tout comme les résultats financiers et les contributions sociales présentés dans ce rapport sont le fruit d'efforts concertés de tous nos professeurs, gestionnaires, techniciens et employés de soutien dans nos neuf établissements et notre siège social. Je les félicite tous autant que je les remercie de leur engagement envers la réussite de nos élèves et envers leurs communautés.

En complément aux enseignements de nos professeurs et professeures, les élèves du Conservatoire ont pu profiter des cours de maîtres, des créations, de la direction ou des interventions artistiques de plus d'une centaine d'artistes et d'auteurs invités. Nous remercions ces artistes et concepteurs qui se sont généreusement prêtés au jeu de la transmission. Leurs contributions ont souvent été rendues possibles par le soutien de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, grâce à qui nombre d'autres initiatives pédagogiques et communautaires du Conservatoire ont été réalisées. À ce titre, soulignons l'engagement et la générosité des nombreux donateurs et bénévoles de la Fondation qui font une grande différence dans le parcours de nos élèves.

Marc Lalonde
Directeur général

Madame Chantal Garon est nommée à titre de directrice des services administratifs du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Elle est entrée en fonction en août 2016.

La nomination de monsieur Jean-François Latour à titre de directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières à compter du mois d'août est annoncée en juin 2017.
Photo : Matthew Perrin

LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. La ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive.

Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire tient compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement.

Le Conservatoire prend notamment en considération, dans le cadre de sa mission, les éléments suivants :

1. l'intérêt de transmettre, selon les plus hauts standards d'excellence, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
2. la recherche d'un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou leur milieu socioéconomique;
3. les bénéfices qu'apportent ses différents établissements d'enseignement aux communautés, entre autres pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que leur impact sur la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique;
4. les possibilités de partenariat et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique;
5. l'importance d'une liberté académique dans l'enseignement pour promouvoir l'appropriation des connaissances par les élèves, leur permettre d'acquérir une technique ainsi que des principes esthétiques et de développer une individualité artistique qui leur est propre;
6. la nécessité de demeurer attentif à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés (RLRQ, chapitre C-62.1, a. 4 et 5).

Cinq valeurs guident le Conservatoire dans ses actions et reflètent l'esprit qui anime le travail et les relations professionnelles et humaines : esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il accueille environ 75 élèves en art dramatique et 830 élèves en musique en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à près de 400 élèves externes.

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire qui sont financés en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé tout autrement. Ce financement est déterminé à même les crédits du ministère chargé de la culture et une enveloppe budgétaire annuelle globale, ce qui établit et limite sa capacité d'accueil. C'est pourquoi les élèves qui entrent au Conservatoire sont admis uniquement au mérite, après avoir réussi une audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves, témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

NOS GENS À L'AVANT-SCÈNE

ÉLÈVES

Le prix Robert-Cliche pour un premier roman est décerné à **Antoine Charbonneau-Demers**, finissant en Jeu au CADM, pour son roman *Coco*.

Rosalie Daoust, finissante en Jeu au CADQ, est lauréate de la bourse Hnatyshyn 2016, dans la discipline « Interprétation dramatique » théâtre français.

Félix Dallaire et **Christ Habib** remportent respectivement la première et la deuxième places au Concours de guitare du Domaine Forget 2016 dans la catégorie 18 ans et plus. Ils sont tous les deux élèves de Patrick Roux au CMG.

Le violoncelliste **Inigo Gauthier-Mamaril**, élève de la classe d'Anne Contant au CMG, reçoit le trophée Edythe Young Browne décerné au meilleur cordiste parmi les premiers Prix remportés au Festival Kiwanis d'Ottawa.

Le pianiste **Zhan Hong Xiao**, élève de Richard Raymond au CMM, est consacré grand gagnant de la 2e saison de l'émission *Virtuose*, animée par Gregory Charles et diffusée à ICI Radio-Canada Télé.

Xiaoyu Liu, élève de Richard Raymond, en piano, au CMM, remporte le Troisième Prix au Concours international Grand Prix Animato, en France. Il se rend également en finale du prestigieux Concours international de piano Arthur Rubinstein, en Israël.

Emily Oulousian, élève en piano au CMM, figure sur la liste annuelle des 30 musiciens canadiens de moins de 30 ans les plus « hot » de CBC Music.

Christine Pan, élève de Richard Raymond au CMM, reçoit le Grand Prix chez les 15 à 18 ans dans le cadre du Concours de musique du Canada, édition 2017. Elle gagne aussi le 2e Prix au Concours de la Fédération canadienne des associations des professeurs de musique.

En mai 2017, l'Orchestre symphonique de Lévis accueille comme solistes invitées deux jeunes violonistes du CMQ, **Marjorie Bourque**, élève de Darren Lowe, et **Laurianne Houde**, élève de Catherine Dallaire. L'orchestre confie la direction de ce concert à un jeune chef assistant, **Romain Garnier**, qui étudie à la maîtrise en direction d'orchestre au CMQ avec Gilles Auger.

Philippe Gagné, élève en piano du CMR, remporte la deuxième place chez les 18 ans au Concours de musique du Canada – Canimex.

Des élèves en musique provenant de plusieurs établissements du réseau du Conservatoire participent au tournage d'une vidéo soulignant la Grande rentrée culturelle 2016 du ministère de la Culture et des Communications, en compagnie du musicien Claude Bégin : **Dominique Bégin**, violon, **Justine Béliveau**, alto, **Laurianne Bouchard**, alto, **Guillaume Boulianne**, alto, **Marie-Claude Cardinal**, violon, **Nathanaël Cardinal**, violoncelle, **Julien Cossette**, trompette, **Sissy Crochetière**, violon, **Jonathan Decelles-Gagnon**, trompette, **Marie-Pier Descôteaux**, trompette, **Cyril Fonseca**, tuba, **Jérémie Forgues**, percussions, **Maude Fréchette**, violon, **Mathieu Gagnon**, percussions, **Dominic Gauthier**, contrebasse, **Alexis Grant-Lefebvre**, trombone, **François Lamontagne**, violoncelle, **Philippe Lemieux**, violon et **Camille St-Pierre**, violoncelle.

PERSONNEL

Félix Beaulieu-Duchesneau, professeur de création collective au CADM, reçoit le Prix Martyn Lynch-Staunton du Conseil des Arts du Canada.

Deux professeurs du CADQ, **Christian Fontaine** et **Hugues Frenette**, sont honorés à la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture de Québec.

Michel Nadeau, professeur au CADQ depuis 1986 et qui en a d'ailleurs été le directeur de 1996 à 2004, devient directeur artistique de La Bordée.

Jacques Lacombe, issu du CMTR et du CMM et professeur en direction d'orchestre au CMM, est choisi pour succéder à Patrick Davin à la tête de l'Orchestre symphonique de Mulhouse en Alsace. Il est aussi élu personnalité de l'année-culture 2016 par *Le Nouvelliste*.

1

Photo : Alexandre Lirette

2

Photo : Pascal Pépin

Pour davantage de faits saillants, consultez les rapports d'activités des établissements à l'adresse cmadq.quebec/nospublications.

James Darling, **Éthel Guéret** et **Élise Lavoie**, professeurs au CMR et **Carole Sirois**, professeure au CMM remportent un Opus dans la catégorie Concert de l'année – Région pour le programme *Vues d'Espagne* aux Concerts des Îles du Bic.

Le programme Jazz-pop du Cégep et du Conservatoire de musique de Rimouski est récompensé par un Prix Héron d'or au Festi Jazz International de Rimouski.

ANCIENS DU CONSERVATOIRE

Lorraine Pintal, diplômée du CADM, ainsi que **Charles Richard-Hamelin**, diplômé du CMM, sont choisis parmi les dix-huit personnalités artistiques québécoises décorées de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

Céline Bonnier, **Fabien Cloutier**, **Marie-Thérèse Fortin** et **Guylaine Tremblay**, diplômés du CADQ, voient leur travail récompensé au Gala des Prix Gémeaux.

Philippe Thibault-Denis, issu du CADM, est lauréat du prix Olivier Reichenbach remis par le Théâtre du Nouveau Monde pour souligner le talent d'un jeune artiste toutes disciplines confondues.

Six diplômés du CADQ, **David Bouchard**, **Vincent Champoux**, **Jean-Pierre Cloutier**, **Mona Eliceiry**, **Robert Lepage** et **Christian Michaud**, sont honorés à la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture de Québec.

Pierre Antoine Lafon Simard, diplômé du CADQ, prend la barre du Théâtre du Trillium, à Ottawa, comme directeur artistique et codirecteur général de la compagnie.

Robert Lepage, diplômé du CADQ, reçoit un doctorat honoris causa de l'Université de Sherbrooke pour sa contribution considérable au domaine culturel.

Noëlla Bouchard (diplômée du CMM), **Victor Fournelle-Blain** (diplômé du CMM), **David Jalbert** (diplômé du CMR) et **Jérémie Pelletie**r (diplômé du CMM) remportent un Opus dans la catégorie Concert de l'année – Région pour le programme *Vues d'Espagne* aux Concerts des Îles du Bic.

La compagnie BOP – Ballet-Opéra-Pantomime, fondée par **Alexis Raynault** et **Hubert Tanguay-Labrosse**, deux anciens élèves du CMM, remporte le Prix Opus Découverte de l'année.

Andrei Feher, chef d'orchestre diplômé du CMM, dirigera l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo à compter du mois d'août 2018 pour une période de 4 ans.

La mezzo-soprano **Caroline Gélinas**, diplômée en chant du CMM ayant aussi étudié au CMQ, est nommée Révélation Radio-Canada Classique.

Lorraine Vaillancourt, chef d'orchestre et pianiste, ancienne élève du CMQ, reçoit le Prix Denise Pelletier (arts de la scène) à la cérémonie des Prix du Québec.

Marie-Nicole Lemieux, contralto formée au CMM et au CMS, est décorée membre de l'Ordre du Canada.

Alain Trudel, diplômé du CMM, est nommé directeur musical du Toledo Symphony Orchestra à compter de l'automne 2018.

Jacques Clément, qui a été directeur du CMS à partir de 1986 à 2008, reçoit le Prix Hommage de la 20e édition des prix Opus du Conseil québécois de la musique.

Dans la liste annuelle des 30 musiciens canadiens de moins de 30 ans les plus « hot » de CBC Music, 6 Québécois sur 8 ont étudié au Conservatoire : **Thomas Chartré**, diplômé en violoncelle du CMM, **Nicolas Ellis**, formé en piano au CMS, **Frédéric-Alexandre Michaud**, formé en violon au CMM et ancien élève du CMR, **Philippe Prud'homme**, formé en piano au CMM, **Magali Simard**, diplômée en chant du CMM et **Marina Thibeault**, ancienne élève en alto au CMQ.

3

Photo : David Hélaine Mendoza

4

Photo : Alexandre Lirette

1 De gauche à droite : Émilie Lajoie, Antoine Charbonneau-Demers, récipiendaire du prix Robert-Cliche pour un premier roman et Jeanne Chaumont-Goneau, finissants du CADM.

2 Jacques Lacombe, issu du CMTR et du CMM et professeur en direction d'orchestre au CMM, est choisi pour succéder à Patrick Davin à la tête de l'Orchestre symphonique de Mulhouse en Alsace. Il est aussi élu personnalité de l'année-culture 2016 par *Le Nouvelliste*.

3 Rosalie Daoust, lauréate de la bourse Hnatyshyn 2016.

4 Zhan Hong Xiao, grand gagnant de l'émission *Virtuose*, accompagné de son professeur, Richard Raymond.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

REPRÉSENTATIONS, ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DEVANT PUBLIC

Établissements	Nombre total d'activités	Nombre total de spectateurs et de participants
CADM	24	3 700
CADQ	34	2 771
CMG	121	6 804
CMM	264	12 575
CMQ	77	3 425
CMR	77	2 964
CMS	27	3 300
CMTR	50	3 520
CMVD	38	2 239
Total	**712**	**41 298**

ARTISTES ET MAÎTRES INVITÉS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Odair Assad, guitare
Sérgio Assad, guitare
Manuel Barrueco, guitare
Adam Basanta, compositeur et artiste médiatique
Pascale Beaudin, soprano
Hugo Bélanger, directeur artistique, auteur et metteur en scène
Nicola Beller-Carbone, soprano
Julien Bisaillon, guitare
Alexandre Bloch, chef
Rémi Bolduc, saxophone
Louis-Philippe Bonin, saxophone
Christian Bouchard, compositeur de musique électroacoustique
Marie Bouchard, orgue et clavecin
Mathieu Boucher, guitare
Tim Brady, guitare
Cédric Camier, compositeur de musique électronique et électroacoustique
Fernande Chiocchio, mezzo-soprano
Sookkyung Cho, piano
Duo Contra-Danza
Lorenzo Coppola, clarinette
Brian Current, compositeur
Michel Cusson, basse
Alexandre Da Costa, violon
Daïmon, centre d'artistes
Jean-Marc Dalpé, auteur
Richard Daniel, compositeur
Donnie Deacon, violon
Marlène Demers-Lemay, guitare
Alain Desgagné, clarinette
Yves Desgagnés, acteur, metteur en scène et réalisateur
Fabrice Di Falco, chant
Marianne Di Tomaso, violon
Karen Donnelly, trompette
Jérôme Ducharme, guitare
Michel Ducharme, baryton basse
Duo de guitare Montenegrin
Suzu Enns, clarinette
Ensemble contemporain de Montréal+
Ensemble Inwood Baroque
Ensemble de trombones | **Tromboni**
Frank Epstein, percussions
Victor Fournelle-Blain, alto
Hélène Gagné, violoncelle
Grégoire Gagnon, guitare
Carlos Garay Allegretti, conférencier, compositeur et chef de chœur
David Gaudreau, guitare
James Gelfand, piano
Joanna G'froerer, flûte
Richard Goode, piano
Olivier Henchiri, violoncelle
Pamela Highbaugh Aloni, violoncelle
Chuck Holdeman, basson et compositeur
Vano Hotton, scénographe
Robert Ingari, chef de chœur et compositeur
Laurence Kayaleh, violon
Natalia Kononova, violon
Julian Kuerti, chef
Monique Jean, compositrice de musique électroacoustique
Dominique Labelle, soprano
Samuel Lalande-Markon, tuba
Frédéric Lambert, alto
Carlo Alessandro Lapegna, piano
Christian Lapointe, metteur en scène
Stéphane Lemelin, piano
Robert Lepage, metteur en scène
Marie-Josée Lord, soprano
Benedetto Lupo, piano
John MacMaster, ténor
Andrew Mah, guitare
Pierre-Yves Martel, viole de gambe
Shawn Mativetsky, percussions
Antonio Menees, violoncelle
Manuela Milani, violon
Jeffrey Miller, flûte
Laura Nerenberg, violon
Vasily Petrenko, chef
Jacques Pichard, orgue
Federico Poli, percussions
Denis Poliquin, guitare
Marie-Ève Poupart, violon
Quatuor à cordes Arthur-LeBlanc
Quatuor Aria
Quatuor Molinari
Quintette à vent Pentaèdre
Quintette à vent Slowind
Vadim Repin, violon
Marc-André Riberdy, violoncelle
Claude Richard, violon
Robert Riseling, clarinette
Pierre Robitaille, marionnettiste
Pepe Romero, guitare
Bruno Roussel, guitare
Dominique Roy, piano
Stéphane Roy, compositeur de musique électroacoustique
Michael Rudy, piano
Magali Simard-Galdès, soprano
Geneviève Soly, orgue, clavecin et musicologue
Sharon Stanis, violon
Dave St-Pierre, chorégraphe
Stéphan Sylvestre, piano
Hubert Tanguay-Labrosse, clarinette
Louis Trépanier, guitare
Trio Hochelaga
Karen Young, chanteuse jazz
Jean-Marie Zeitouni, chef

Alain Trudel, diplômé du CMM, est nommé directeur musical du Toledo Symphony Orchestra à compter de l'automne 2018.
Photo : Maude Chauvin

Marie-Josée Bastien, professeure de théâtre gestuel au CADQ, devient directrice artistique du Théâtre Niveau Parking.
Photo : Rolline Laporte

Marie-Nicole Lemieux, contralto diplômée du CMM ayant également étudié au CMS, est décorée membre de l'Ordre du Canada.
Photo : Geneviève Lesieur

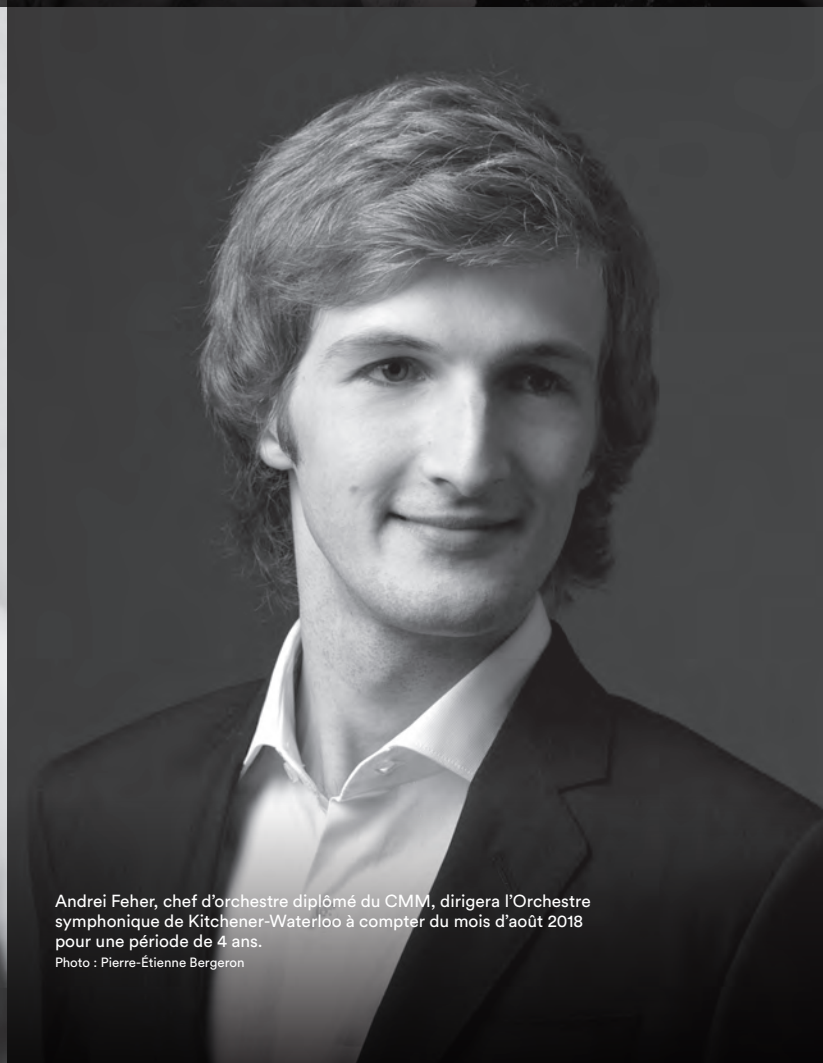

Andrei Feher, chef d'orchestre diplômé du CMM, dirigera l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo à compter du mois d'août 2018 pour une période de 4 ans.
Photo : Pierre-Étienne Bergeron

GOUVERNANCE

MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le projet de loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, sanctionné le 21 octobre 2015, est entré en vigueur le 1er avril 2016. Cette refonte de la *Loi sur le Conservatoire* (RLRQ, c. C-62.1) modifiait la composition du conseil d'administration, le mode de nomination des membres indépendants ainsi que le nombre maximum d'administrateurs. Le conseil d'administration compte maintenant 17 membres, dont 10 sont indépendants et nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Marie-France Maheu	Premier mandat à titre de présidente : nommée le 27 octobre 2014 Second mandat : nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2021 Membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Nommée au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Retraitée Présidente, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Louis Babin	Premier mandat : nommé le 20 février 2014 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016 Nommé au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Compositeur, arrangeur et orchestrateur Administrateur et trésorier, Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
Sébastien Dhavernas	Premier mandat : nommé le 10 novembre 2011 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016	Artiste multidisciplinaire, gestionnaire d'entreprises culturelles, formateur Administrateur et vice-président, Artistes pour La Paix Président, L'Auguste Rendez-vous – Symposium international de clowns et d'excentriques
Jocelyne Faucher	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommée au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017 Présidente du comité de la planification stratégique	Secrétaire générale, vice-rectrice à la vie étudiante, professeure titulaire, Université de Sherbrooke Administratrice non votante, Université de Sherbrooke et Fondation de l'Université de Sherbrooke
Marie Gignac	Premier mandat : nommée le 20 février 2014 Second mandat : nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020	Directrice artistique, Carrefour international de théâtre, comédienne et metteure en scène Administratrice, Carrefour international de théâtre
Prudence Hannis	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Directrice associée, Conseil en éducation des Premières Nations/Institut Kiuna

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)		
Annie Pagé	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016 Présidente du comité des ressources humaines	Directrice des affaires juridiques, Ville de Shawinigan
Gaétan St-Laurent	Premier mandat : nommé le 23 septembre 2015 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommé au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Enseignant spécialiste et personne-ressource en musique, Commission scolaire des Phares Président, Fédération des associations des musiciens éducateurs du Québec
Vincent Tanguay	Premier mandat : nommé le 20 février 2014 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016 Nommé au comité de vérification le 25 août 2016 Président du comité de vérification Nommé au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Collaborateur associé, Centre francophone d'informatisation des organisations Administrateur, Théâtre Niveau Parking
Marjolaine Viel	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat le 28 juin 2020 Nommée au comité de vérification le 25 août 2016	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration, Université du Québec à Rimouski Administratrice, Université du Québec à Rimouski, Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette, Centre interdisciplinaire de cartographie des océans, Régime de retraite de l'Université du Québec

MEMBRES D'OFFICE		
Marc Lalonde	Nommé le 23 octobre 2015 Fin de mandat le 22 octobre 2020	Directeur général, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Administrateur et secrétaire, Tohu, la Cité des arts du cirque
Régis Rousseau	Nommé le 21 juillet 2014 Fin de mandat le 20 juillet 2019	Directeur des études, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Administrateur, Conseil des arts et des lettres du Québec Président, Schola Cantorum de Québec

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS		
Jean St-Jules	Élu le 12 février 2013 Réélu le 1er avril 2016 Fin de mandat le 31 mars 2020	Directeur, Conservatoire de musique de Val-d'Or
Benoit Dagenais	Élu le 1er avril 2016 Fin de mandat le 31 mars 2020	Directeur, Conservatoire d'art dramatique de Montréal Administrateur, Association des écoles supérieures d'art de Montréal
Marlene Finn	Élue le 14 septembre 2015 Réélue le 1er avril 2016 Fin de mandat le 31 mars 2018 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Professeure, Conservatoire de musique de Gatineau

GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)		
Patrick Ouellet	Élu le 2 septembre 2016 Fin de mandat le 1er septembre 2018	Professeur, Conservatoire d'art dramatique de Québec Administrateur et trésorier, Campe, compagnie de création
Florence Tremblay	Élue le 24 septembre 2016 Fin de mandat le 23 septembre 2017	Élève, Conservatoire de musique de Rimouski Présidente, Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Vice-présidente, Association des élèves du Conservatoire de musique de Rimouski
Étienne Chénard	Élu le 26 septembre 2015 Fin de mandat le 23 septembre 2016	Élève, Conservatoire de musique de Québec Président, Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Le **conseil d'administration** détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités. Il recommande à la ministre de la Culture et des Communications l'approbation des prévisions budgétaires et lui transmet les états financiers. Il adopte les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études et les conseils d'orientation. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification, un comité des ressources humaines ainsi qu'un comité de la planification stratégique.

En vertu du Règlement sur le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. En plus de procéder à l'appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d'en communiquer les résultats au conseil d'administration, il a entre autres pour fonctions d'élaborer :

- la démarche d'appréciation du rendement et de la performance du directeur général proposée au conseil d'administration;
- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- des règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2016-2017, les membres de ce comité étaient : Marie-France Maheu, présidente, Louis Babin, Sébastien Dhavernas et Vincent Tanguay.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2016-2017, les membres de ce comité étaient : Vincent Tanguay, président, Marie-France Maheu et Marjolaine Viel.

Le **comité des ressources humaines** est formé de quatre membres du conseil d'administration dont trois nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation de la ministre de la Culture et des Communications. Ce comité a entre autres pour fonctions :

- d'élaborer et de réviser les politiques des ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer pour approbation par le comité de gouvernance et d'éthique et adoption par le conseil d'administration les critères d'évaluation du directeur général et les conditions de la rémunération de celui-ci;
- de participer à la sélection des dirigeants;
- d'élaborer un programme de planification de la relève des dirigeants;
- d'examiner une proposition de nomination des dirigeants autres que le directeur général et celle du principal dirigeant de chacun de ses établissements;
- de s'assurer que l'organisation dispose des ressources humaines adéquates pour réaliser son mandat.

La durée des mandats est de 3 ans.

Au cours de l'année 2016-2017, ce comité était composé d'Annie Pagé, présidente, Marlene Finn, Prudence Hannis et Gaétan St-Laurent.

Le **comité de la planification stratégique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, du directeur général, de deux directeurs d'établissements, un de la musique et un de l'art dramatique, d'un professeur de musique, d'un professeur d'art dramatique et d'un élève. Ce comité *ad hoc* a pour fonctions :

- d'assurer le respect de la démarche de planification stratégique approuvée par le conseil d'administration, du calendrier, de la participation, des livrables et des ressources, et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- de discuter et d'approuver la méthodologie de l'élaboration de l'état de situation;
- de discuter et d'approuver pour recommandation au conseil d'administration les projets d'état de situation, les documents de consultation et les projets de vision, d'orientations, d'indicateurs et de cibles et le plan de communications.

Au cours de l'année 2016-2017, ce comité était composé de Jocelyne Faucher, présidente, Louis Babin, Marc Lalonde, Jacques Leblanc, Marie-France Maheu, Benoît Plourde, Vincent Tanguay, Jean Vallières et Aline Winant.

GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire s'est réuni à six reprises durant l'année 2016-2017. À l'occasion de ses séances, il a :

- nommé les membres des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification, des ressources humaines, de résorption du déficit cumulé ainsi que de la planification stratégique;
- reçu les rapports d'activités 2014-2015 des comités de gouvernance et d'éthique ainsi que de vérification;
- reçu le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2015-2016;
- reçu les rapports du directeur général sur le suivi des projets et des opérations;
- reçu les rapports du directeur des études;
- reçu les rapports financiers de la directrice des services administratifs et le rapport sur les travaux du Vérificateur général du Québec;
- reçu les comptes rendus de la commission des études en musique;
- adopté les plans d'action 2016-2017 et 2017-2018;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales et la sanction des études universitaires;
- adopté un projet de démarche d'élaboration de la planification stratégique 2018-2022;
- reçu le rapport du comité de gouvernance et d'éthique sur l'appréciation du rendement du directeur général pour l'année 2015-2016;
- été informé des projets de la Fondation du Conservatoire;
- reçu le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2017-2018;
- reçu une formation de deux heures sur le rôle, les responsabilités et devoirs d'un conseil d'administration dans le secteur public;
- reçu une formation de 45 minutes sur l'élaboration d'un plan stratégique dans le contexte d'une société d'État.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il a :

- adopté de nouvelles règles sur le remboursement des dépenses des administrateurs;
- adopté les outils d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil d'administration;
- adopté la Politique amendée sur l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire;
- adopté le Code d'éthique des membres du comité de planification stratégique autres que les administrateurs du Conservatoire.

Sur recommandation du comité de vérification, il a :

- adopté le budget 2016-2017 du Conservatoire;
- adopté les états financiers audités 2015-2016;
- adopté un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 octobre 2017 ainsi qu'un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 octobre 2018;
- adopté les programmations annuelles des ressources informationnelles 2016-2017 et 2017-2018
- adopté une Politique de contrôle et suivi budgétaires;
- adopté une Politique relative à la gestion de placements;
- adopté un plan de résorption du déficit cumulé;
- recommandé au ministre l'approbation des budgets 2016-2017 et 2017-2018.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, il a :

- adopté une Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- adopté le Règlement amendé concernant la délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines et de la rémunération.

Au 30 juin 2017, l'exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du Conservatoire était engagé et devait se terminer au début de l'année financière 2017-2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a tenu six séances et deux consultations virtuelles au cours de l'année 2016-2017, durant lesquelles il a :

- procédé à l'appréciation du rendement du directeur général pour la dernière année écoulée;
- échangé à huis clos avec le directeur général sur l'appréciation de son rendement;
- recommandé au conseil d'administration les outils d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil d'administration;
- approuvé le plan de mise à jour des politiques et règlements du Conservatoire;
- examiné le rapport d'assiduité et les renseignements sur les membres du conseil d'administration destinés au rapport annuel 2015-2016;
- examiné le plan de reconnaissance des donateurs proposé par la Fondation du Conservatoire;
- assuré le suivi du plan d'action du Conservatoire 2016-2017;
- recommandé au conseil d'administration le plan d'action du Conservatoire 2017-2018;
- recommandé au conseil d'administration la composition du comité de la planification stratégique et le projet de démarche d'élaboration du plan stratégique du Conservatoire 2018-2022;
- approuvé l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration le Code d'éthique des membres du comité de planification autres que les administrateurs du Conservatoire;
- reçu le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2017-2018;
- discuté des outils et critères pour l'appréciation du rendement du directeur général pour l'année 2016-2017.

La présidente du comité a fait rapport à l'égard des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion des séances tenues le 25 août, le 14 octobre et le 2 décembre 2016 ainsi que le 10 mars et le 9 juin 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification du Conservatoire a tenu huit séances au cours de l'année 2016-2017, dont une à titre de comité de travail sur la résorption du déficit durant lesquelles il a :

- examiné le plan d'audit 2015-2016 du Vérificateur général du Québec;
- examiné le calendrier de production du rapport annuel 2014-2015;
- examiné le rapport d'audit du Vérificateur général du Québec;
- recommandé au conseil d'administration le budget 2016-2017 du Conservatoire;
- communiqué avec le Vérificateur général du Québec concernant son rapport d'audit;
- examiné un plan d'action de réduction du déficit;
- recommandé au conseil d'administration les états financiers 2015-2016 du Vérificateur général du Québec;
- recommandé au conseil d'administration la Politique de contrôle et suivi budgétaires;
- recommandé au conseil d'administration la Politique relative à la gestion de placements;
- examiné le suivi des heures rémunérées 2015-2016 et 2016-2017;
- reçu les rapports de la directrice des services administratifs à l'égard de l'évolution de la situation financière 2016-2017;
- échangé sur des mesures de redressement financier;
- approuvé le plan quinquennal 2017-2022;
- examiné un projet de mise à niveau du réseau pédagogique;
- recommandé au conseil d'administration la programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018;
- recommandé au conseil d'administration le budget 2017-2018;
- tenu à huis clos une discussion avec le Vérificateur général du Québec sur des sujets ayant trait à la gestion des finances, des contrats et des technologies de l'information.

Le président du comité a fait rapport des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion des séances tenues le 25 août, le 14 octobre et le 2 décembre 2016 ainsi que le 10 mars et le 9 juin 2017. Les états financiers vérifiés ont été adoptés par le conseil d'administration le 3 novembre 2016.

GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines du Conservatoire a tenu cinq séances au cours de l'année 2016-2017 durant lesquelles il a :

- examiné les renseignements destinés à la publication du rapport annuel 2015-2016;
- examiné le programme d'aide aux employés;
- reçu les rapports de la directrice des services administratifs à l'égard des négociations des conventions collectives;
- examiné un portrait des ressources humaines du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration la Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- assuré l'implantation de la Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- reçu le plan de travail du service des ressources humaines;
- approuvé le tableau de bord du service des ressources humaines;
- recommandé au conseil d'administration le Règlement concernant la délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines et de la rémunération;
- recommandé au comité de gouvernance et d'éthique les critères d'évaluation du directeur général.

La présidente du comité a fait rapport des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion des séances tenues le 2 décembre 2016 et le 10 mars 2017. Un autre membre du comité en a fait rapport à l'occasion de la séance du 9 juin 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le comité de la planification stratégique du Conservatoire a tenu deux séances au cours de l'année 2016-2017 durant lesquelles il a :

- pris connaissance de son mandat et de ses modalités de fonctionnement;
- nommé la présidente du comité;
- pris connaissance du cadre de référence pour l'élaboration et la présentation du plan stratégique;
- examiné la chronologie de la démarche d'élaboration du plan stratégique;
- reçu les rapports du directeur général sur l'avancement des travaux;
- examiné un projet de communication interne sur la démarche de planification stratégique;
- reçu une formation sur l'élaboration d'un plan stratégique dans le contexte d'une société d'État conjointement avec les membres du conseil d'administration.

La présidente du comité a fait rapport des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion de la séance tenue le 9 juin 2017.

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de la planification stratégique
Marie-France Maheu, présidente	5/6	6/6	8/8		2/2
Louis Babin	6/6	6/6			2/2
Étienne Chénard	1/1				
Benoit Dagenais	6/6				
Sébastien Dhavernas	5/6	3/6			
Jocelyne Faucher	6/6				2/2
Marlene Finn	5/6			4/5	
Marie Gignac	4/6				
Prudence Hannis	5/6			5/5	
Marc Lalonde	6/6				2/2
Patrick Ouellet	3/5				
Annie Pagé	5/6			5/5	
Régis Rousseau	5/6				
Jean St-Jules	6/6				
Gaétan St-Laurent	6/6			4/5	
Vincent Tanguay	6/6	6/6	8/8		2/2
Florence Tremblay	4/5				
Marjolaine Viel	5/6		8/8		

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR TRANCHE D'ÂGE

au 30 juin 2017

Tranche d'âge	Nombre de membres
18-29 ans	1
30-39 ans	0
40-49 ans	3
50-59 ans	6
60 ans et plus	7

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

au 30 juin 2017

Région administrative	Nombre de membres
Abitibi-Témiscamingue	1
Bas-Saint-Laurent	4
Capitale-Nationale	4
Centre-du-Québec	1
Estrie	1
Laurentides	1
Laval	1
Mauricie	1
Montréal	3
Outaouais	1

GOUVERNANCE (SUITE)

Le profil de compétences requis pour les administrateurs du Conservatoire ainsi que leurs biographies sont disponibles à l'adresse Web suivante : cmadq.quebec/conseildadministration

Au cours de l'exercice 2016-2017, le budget de fonctionnement du conseil d'administration s'élevait à 16 847 $. Ce budget couvrait des frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de réunion et de communication.

RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages des administrateurs

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne reçoivent aucune rémunération, ni avantage, mais ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de sa *Loi sur le Conservatoire* (ch. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉTRIBUÉS

Titre	Rémunération totale[1]
Directeur général	173 865 $
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal	117 528 $
Directeur des études	112 269 $
Directrice des technologies	104 883 $
Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau	104 883 $
Directeur du Conservatoire de musique de Québec	104 883 $
Directeur du Conservatoire de musique de Rimouski	104 883 $
Directrice du Conservatoire de musique de Trois-Rivières	104 883 $
Directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or	104 883 $

1. La rémunération totale présentée est celle de l'année 2016-2017 et constitue le salaire de base. Pour le directeur général, la rémunération présentée comprend une allocation de logement annuelle imposable de 14 700 $. Aucun boni n'a été versé durant cette période.

   Ces hauts dirigeants bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION

au 30 juin 2017

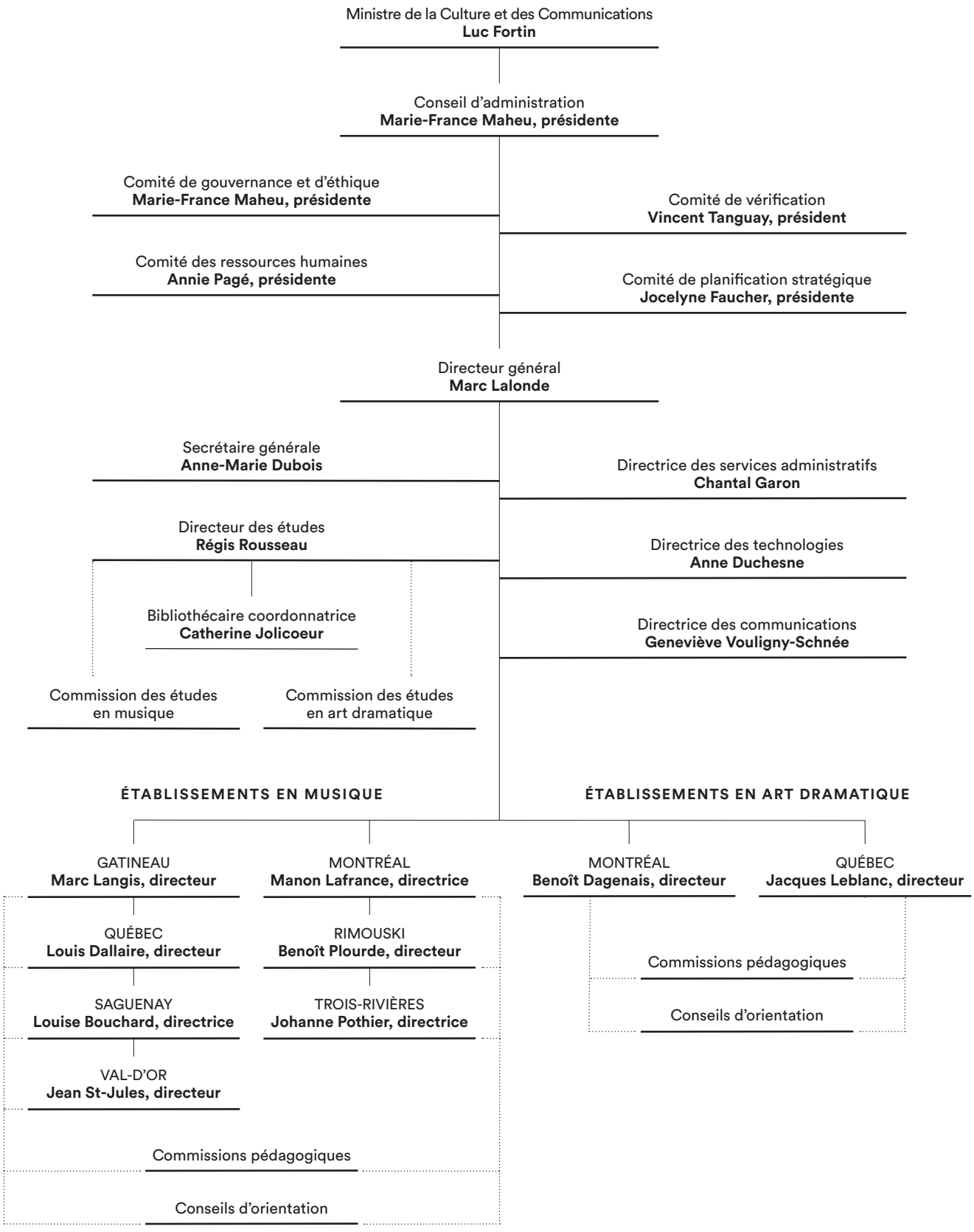

Entre autres, création des finissants du CADQ présentée au Théâtre du Conservatoire en décembre 2016.
Photo : Vincent Champoux

EFFECTIF ÉTUDIANT

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	83	78	90	34	40	40	52	**417**
Collégial	19	45	29	54 *	10	10	8	**175**
1er cycle universitaire	8	84	41	5	4	9	1	**152**
2e cycle universitaire	1	34	18	2	0	1	0	**56**
Stage de perfectionnement	0	4	2	0	0	0	0	**6**
Total	**111**	**245**	**180**	**95**	**54**	**60**	**61**	**806**

* Incluant 28 élèves inscrits au programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-Pop du Cégep de Rimouski auxquels le Conservatoire de musique de Rimouski offre la formation spécifique.

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1er cycle universitaire)	32	35	**67**
Scénographie (1er cycle universitaire)	S.O.	10	**10**
Mise en scène et création (2e cycle universitaire)	S.O.	1	**1**
Total	**32**	**46**	**78**

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE | PROGRAMMES EXTERNES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet général	49	0	1	144	3	53	17	**267**
Volet préconservatoire	0	67	27	10	0	9	11	**124**
Total	**49**	**67**	**28**	**154**	**3**	**62**	**28**	**391**

EFFECTIF ÉTUDIANT EN ART DRAMATIQUE | FORMATION CONTINUE

ART DRAMATIQUE	CADM
Diction	16
Jeu théâtral	8
Technique de jeu au cinéma	10
Voix et micro	8
Total	**42**

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX

SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Prix avec grande distinction	0	1	0	0	0	0	0	**1**
Prix avec distinction	0	4	1	0	0	0	0	**5**
Prix	0	8	3	0	0	0	0	**11**
Certificat de perfectionnement post-maîtrise	0	3	2	0	0	0	0	**5**
Maîtrise en musique (M. Mus.)	1	7	8	0	0	0	0	**16**
Certificat et diplôme de 2e cycle universitaire	0	8	2	0	0	0	0	**10**
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	1	14	10	3	0	0	1	**29**
Certificat et diplôme de 1er cycle universitaire	0	9	2	0	0	3	0	**14**
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	1	19	4	19 *	4	4	0	**51**
Certificat d'études collégiales	4	29	6	5	4	7	0	**55**
Certificat d'études préparatoires	9	15	15	9	3	5	7	**63**
Total	**16**	**117**	**53**	**36**	**11**	**19**	**8**	**260**

* Incluant 11 diplômés du programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 2e cycle universitaire	S.O.	1	**1**
Diplôme de 1er cycle universitaire	11	15	**26**
Total	**11**	**16**	**27**

La soliste Marie-Claire Vaillancourt, violon, et l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal lors du concert intitulé *La Quatrième de Bruckner*, sous la direction de Jean-Marie Zeitouni, septembre 2016.
Photo : Alexandre Lirette

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE

DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

Diplôme de 2e cycle universitaire

MISE EN SCÈNE ET CRÉATION	
Bertrand, Michel	CADQ

Diplôme de 1er cycle universitaire

JEU	
Amar, Laura	CADQ
Aumont, Mathieu	CADM
Bilodeau, Karyane	CADM
Charbonneau-Demers, Antoine	CADM
Chaumont-Goneau, Jeanne	CADM
D'Anjou, Etienne	CADQ
Dantiste, Lyndz	CADM
Daoust, Rosalie	CADQ
Delage-Laurin, Félix	CADQ
Desmarais, Alex	CADQ
Gaboury, Myriam	CADM
Gionet-Lavigne, Blanche	CADQ
Kaze, Leila Donabelle	CADQ
Lajoie, Emilie	CADM
Legault, Vincent	CADQ
Lemieux, Eve	CADM
Massé-Gagné, Vincent	CADQ
Morin-Prévost, Lili	CADM
Nachi, Alexandre	CADM
Rochon-Massicotte, Laura	CADQ
Tremblay, Francis	CADM
Tremblay-Bluteau, Marianne	CADQ

SCÉNOGRAPHIE	
Bois, Marilou	CADQ
Langlois, Camille	CADQ
Lebel, Marianne	CADQ
Minello, Jessica	CADQ

La Visite de la vieille dame, de Friedrich Dürenmatt, avec les finissants du CADM, présentée au Théâtre Rouge en octobre et novembre 2016.
Photo : Alexandre Lirette

Dido & Aeneas, opéra de Purcell, présenté par les élèves en chant du CMVD en mai 2017.
Photo : Marie-Claude Robert

Leila Donabelle Kaze dans la pièce *Méphisto*, d'Ariane Mnouchkine, présentée au Théâtre du CADQ en février 2017.
Photo : Vincent Champoux

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE (SUITE)

LAURÉATS D'UN PRIX EN MUSIQUE

Prix avec grande distinction

Ruiz Felix, Ana Isabel	Flûte	CMM

Prix avec distinction

Bouchard, Isabelle	Violon	CMM
Dessureault, Eve	Chant	CMM
Gaulin-Boilard, Bruce	Piano	CMQ
Rouquié, Mélina	Violoncelle	CMM
Vaillancourt, Marie-Claire	Musique de chambre	CMM

Prix

Delorme, Vincent	Musique de chambre	CMM
Iverson, Joshua	Clarinette	CMM
Lapointe, Nicolas	Percussion	CMM
Magnard, Gilles	Direction d'orchestre	CMQ
Ménard, Lysandre	Accompagnement au piano	CMM
Poulin, Elise	Hautbois	CMM
Provençal, Manuel	Chant	[CMTR] CMQ
Ste-Marie, Félix	Direction d'orchestre	CMQ
Struzik, Jacob	Clarinette	CMM
Talbot, Sébastien	Contrebasse	CMM
Thouin-Poppe, Louis Edouard	Guitare	CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

Ana Isabel Ruiz Felix, diplômée du CMM, reçoit un Prix avec Grande distinction du Conservatoire.
Photo : Alain Koessler

Bruce Gaulin-Boilard, élève de Suzanne Beaubien en piano au CMQ, reçoit un Prix avec distinction du Conservatoire, de même que la prestigieuse bourse du Fonds Hans-Jürgen Greif d'un montant de 10 000 $.
Photo : Louise Leblanc

La soprano Ève Dessureault, élève de la classe d'Adrienne Savoie, est lauréate du premier prix au 15e Concours de musique classique Pierre-De Saurel.
Photo : André Chevrier

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Certificat de perfectionnement post-maîtrise en musique

Berreni, Hugo	Violon		CMM
Curcio-Rizzato, Paola	Violoncelle		CMQ
Duval Laplante, Rosemarie	Piano		CMQ
Godin, Fabrice	Trombone		CMM
Ngalissami, Sherli Marlen	Basson		CMM

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Decelles-Gagnon, Jonathan	Trompette		CMM
Doyon, Sophie	Piano		CMQ
Duval Laplante, Rosemarie	Piano		CMQ
Godin, Fabrice	Trombone		CMM
Joyal, Bruno Laurence	Trombone		CMM
Lajoie, Bobby	Contrebasse		CMQ
Laurin, Erinne-Colleen	Chant		CMM
Lebel, Benjamin	Trompette		CMQ
Magnard, Gilles	Direction d'orchestre		CMQ
Migneault, Nicolas	Guitare	[CMR]	CMG
Noreau, Véronique	Saxophone		CMQ
Provençal, Manuel	Chant	[CMTR]	CMQ
Rouquié, Mélina	Violoncelle		CMM
Ste-Marie, Félix	Direction d'orchestre		CMQ
Talbot, Sébastien	Contrebasse		CMM
Thouin-Poppe, Louis Edouard	Guitare		CMM

Diplôme de 2e cycle autre que la maîtrise

Bouchard, Isabelle	Violon		CMM
Boudaa, Hakim	Piano		CMM
De Giuli, William	Percussion		CMQ
Juneau, Alexandra	Cor	[CMQ]	CMM
Mageau-Béland, Geoffroy	Cor		CMM
Ménard, Lysandre	Accompagnement au piano		CMM
Ngalissami, Sherli Marlen	Basson		CMM
Poulin, Elise	Hautbois		CMM
Struzik, Jacob	Clarinette		CMM
Veilleux, Dominic	Chant		CMQ

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Allard, Marie-Pier	Piano		CMM
Bertrand-Girard, Simon	Alto		CMM
Cossette, Ariane	Chant		CMM
Cossette, Julien	Trompette	[CMVD]	CMM
Descôteaux, Marie-Pier	Trompette	[CMTR]	CMM
Doyon, Sophie	Piano		CMQ
Dussault, Laurence	Piano		CMQ
Duval Laplante, Rosemarie	Piano		CMQ
Echenberg, David	Guitare		CMQ
Foret, Pierre	Flûte		CMG
Hatcher, Talia	Contrebasse		CMM
Joyal, Myriam	Basson		CMQ
Lajoie, Rosane	Piano		CMM
Langlois, Rémi	Saxophone		CMQ
Lapointe, Nicolas	Percussion		CMM
Legendre, Brigitte	Piano		CMQ
Létourneau, Béatrice	Clavecin	[CMM]	CMR
Magnan-Bossé, Christophe	Piano		CMQ
Marcoux, Alexandrine	Guitare		CMR
McKay-Turgeon, Stéphanie	Chant		CMM
Meilleur Morin, Kaven	Guitare		CMVD
Neault, Vincent	Trompette	[CMQ]	CMR
Ngalissami, Sherli Marlen	Basson		CMM
Noreau, Véronique	Saxophone		CMQ
Pion, Élisabeth	Piano		CMM
Pu, Lucy	Piano		CMM
Rancourt, Vincent	Cor	[CMV]	CMM
Roussel, Carole-Anne	Chant		CMQ
Vaillancourt, Marie-Claire	Violon		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Diplôme de 1er cycle autre que le baccalauréat

Arsenault, Sarah-Anne	Écriture	[CMQ]	CMM
Béland, Samuel	Composition électroacoustique		CMM
Côté, Mathieu	Direction d'orchestre		CMTR
De Giuli, William	Percussion		CMQ
Dugas, Théo	Piano	[CMM]	CMTR
Gauthier, Benoît	Direction d'orchestre	[CMR]	CMQ
Grant-Lefebvre, Alexis	Trombone		CMM
Langlois, Agnès	Violoncelle		CMM
Le Duc-Moreau, Thomas	Direction d'orchestre		CMM
Leduc Bélanger, Francis	Trompette		CMM
Liu, Xiaoyu	Piano		CMM
Sirois, William	Violon		CMM
St-Pierre, Camille	Violoncelle		CMTR
Sun, Yu Kai	Violon		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

Au bout du fil d'Evelyne de la Chenelière, avec les finissants du CADM, présentée au Théâtre Rouge en janvier et février 2017.
Photo : Alexandre Lirette

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS ET LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Diplôme d'études collégiales (DEC) en musique

Arsenault, Marie-Eve	Piano	CMQ
Boucher, Marie-Julia	Clavecin	CMR
Boulianne, Guillaume	Alto	CMS
Bourque, Marjorie	Violon	CMQ
Côté, Madeleine	Violoncelle	CMM
Dessureault, Eve	Chant	CMM
Dufour, Mélissa	Percussion	CMS
Francoeur, Ariane	Percussion	CMR
Frischman, Alexandra-Evelyn	Violon	CMM
Gagné, Cendrine	Cor	CMR
Gagné, Félix	Clavecin	CMM
Gagnon, Ophélie	Flûte	CMR
Gagnon, Vincent	Flûte	CMM
Gauthier, Dominic	Contrebasse	CMG
Gilbert-Thevard, Aline	Violoncelle	CMS
Johnson, Émilou	Contrebasse	CMM
Lacombe, Meggie	Violon	CMM
Lafrance, Viviane	Flûte	CMTR
Langlois, Agnès	Violoncelle	CMM
Lavoie, Paul	Saxophone	CMR
Lefebvre, Félix	Alto	CMM
Martin, Gabrielle	Contrebasse	CMM
McKay-Turgeon, Stéphanie	Chant	CMM
Melançon, Jean-Christophe	Piano	CMM
Mireault-Lalancette, Camille	Alto	CMM
Morency, Jérémie	Piano	CMM
Morin, Patricia	Basson	CMM
Pérot, Louis-Solem	Violoncelle	CMQ
Pigeon, Thierry	Guitare	CMM
Rahem, Ismaël	Hautbois	CMS
Rolland-Marcotte, Ludovic	Violon	CMM
Siino, Julien	Violoncelle	CMQ
Skelling-Marquis, Olivier	Piano	CMR
St-Pierre, Camille	Violoncelle	CMTR
Thibault, Heïdi-Jeanne	Alto	CMTR
Touchette, Camille Michèle	Flûte	CMTR
Tremblay, Florence	Violoncelle	CMR
Tremblay-Noël, Emma	Violoncelle	CMR
Vu, Alexandre	Tuba	CMM
Wong Seen-Bage, Victor	Trompette	CMM

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

PERSONNEL

Au 30 juin 2017, le Conservatoire comptait 309 employés réguliers, occasionnels et de diverses catégories d'emploi œuvrant dans ses 9 établissements d'enseignement ainsi qu'à son siège social.

Catégorie d'emploi	Postes réguliers	Postes occasionnels	Total des postes
Personnel d'encadrement	15	0	**15**
Personnel professionnel	14	1	**15**
Personnel enseignant	102	97	**199**
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	54	4	**58**
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	16	6	**22**
Total	**201**	**108**	**309**

DOTATION

En 2016-2017, le Conservatoire a pourvu 36 postes par concours pour combler des postes réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d'employés ou pour effectuer des remplacements (maladie, maternité, paternité).

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2016, le Conservatoire a consacré 153 709 $ à la formation de son personnel pour un total de 558,25 heures d'activités de développement. Les formations ont porté particulièrement sur des activités de perfectionnement des professeurs, de développement d'habiletés de gestion et de développement des connaissances sur les médias de communications. Plusieurs activités de formation en 2016 ont permis des transferts de connaissances entre collègues.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Trois accidents de travail ont été déclarés au cours de l'année 2016-2017. Un de ces accidents a causé une perte de temps de 9 jours.

RÉMUNÉRATION

En 2016-2017, le service de la rémunération a diffusé une nouvelle directive en matière de contrôle du temps supplémentaire afin d'encadrer les différentes normes et attentes du Conservatoire. Également, le service a préparé l'introduction d'un décalage de la paie de deux semaines ainsi que le déploiement d'un module de gestion du temps Web aux employés. Ces changements, effectifs au cours de l'été 2017, ont pour objectif d'optimiser la conformité du traitement de la paie et d'utiliser les nouvelles technologies disponibles.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le 2 décembre 2016, le conseil d'administration du Conservatoire adoptait la *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence en milieu de travail et d'apprentissage*, élaborée à la suite de consultations auprès de l'ensemble de la communauté du Conservatoire. Depuis l'adoption de la Politique, diverses activités de sensibilisation et de formation ont été réalisées. Le comité prévu par la Politique devant regrouper des employés de chaque catégorie d'emplois ainsi qu'un élève du Conservatoire a été formé au printemps 2017.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS (SUITE)

CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017.

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	25 000 $
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	6	535 554 $
Total des contrats de service	**7**	**560 554 $**

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2017
Personnel d'encadrement	26 204	–	26 204	**15**
Personnel professionnel	28 939	105	29 044	**16**
Personnel enseignant	191 026	913	191 939	**229**
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	92 644	292	92 936	**58**
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	27 417	291	27 708	**21**
Total des heures	**366 230**	**1 601**	**367 831**	**339**
Total en ETC	**201**	**1**	**202**	

L'organisme a respecté la cible des effectifs de 371 948 heures qui lui a été attribuée.

ETC : équivalent temps complet

Participants de l'atelier d'ensemble en guitare dirigé par Éric Labbé lors du 30e Festival de musique du CMR.
Photo : Nicole Lévesque

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,

Marc Lalonde

Québec, le 27 novembre 2017

La directrice des services administratifs,

Chantal Garon, CPA, CA

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 680 068	7 163 181
Subventions reportées du gouvernement du Québec	3 788 284	4 612 027
Dette nette et déficit cumulé	**(2 891 784)**	**(2 551 154)**
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	340 630	163 535
Excédent annuel	**340 630**	**163 535**

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2017 totalisant 2 331 137 $ (3 448 650 $ au 30 juin 2016) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Par ailleurs, si le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec avait comptabilisé ses subventions à recevoir du gouvernement du Québec estimées à 6 680 068 $ conformément à la norme comptable sur les paiements de transfert comme décrit auparavant, ce déficit cumulé aurait été résorbé au 30 juin 2017. Toutefois, dans cette situation, les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) ainsi que celles de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'auraient pas été respectées.

La vérificatrice générale du Québec,

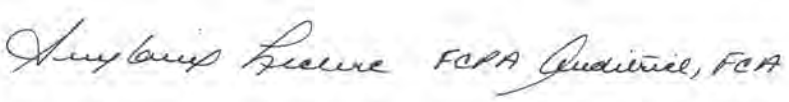

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 27 novembre 2017

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017 Budget	**2017 Réel**	2016 Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	30 183 875 $	29 818 449 $	37 662 491 $
Droits de scolarité	1 168 036	1 163 070	1 169 607
Intérêts	90 000	84 244	32 617
Autres revenus (note 4)	958 887	902 775	1 154 977
	32 400 798	31 968 538	40 019 692
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	17 180 386	16 630 974	16 509 010
Loyers et location	6 513 735	6 513 636	6 517 947
Services professionnels, administratifs et autres	1 801 369	1 906 042	1 756 292
Services d'entretien	180 789	170 256	188 035
Frais de déplacement	327 111	324 203	306 036
Fournitures et approvisionnements	206 756	196 735	240 329
Frais d'intérêts sur emprunts	2 099 142	2 092 916	2 199 307
Frais bancaires	23 850	23 827	23 074
(Gain) Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	(1 281)	2 901
Amortissement des immobilisations corporelles	3 067 660	2 993 717	3 038 602
	31 400 798	30 851 025	30 781 533
EXCÉDENT ANNUEL	**1 000 000 $**	**1 117 513**	**9 238 159**
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(3 448 650)	(12 686 809)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		**(2 331 137) $**	**(3 448 650) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 juin 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 570 124 $	8 531 298 $
Créances (note 5)	418 341	373 936
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	6 665 488	5 888 998
	16 653 953	**14 794 232**
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 7)	900 000	700 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	2 867 663	2 455 099
Provision pour vacances (note 9)	1 509 240	1 577 255
Revenus reportés (note 10)	231 520	245 772
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	51 566	105 315
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 577 847	5 662 951
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	328 408	47 129
Dettes à long terme (note 13)	41 119 731	43 600 418
	52 585 975	**54 393 939**
DETTE NETTE	**(35 932 022)**	**(39 599 707)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	87 244	71 679
Immobilisations corporelles (note 14)	33 513 641	36 079 378
	33 600 885	**36 151 057**
DÉFICIT CUMULÉ	**(2 331 137) $**	**(3 448 650) $**

Obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration

Marc Lalonde
Directeur général

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017 Budget	**2017 Réel**	2016 Réel
EXCÉDENT ANNUEL	**1 000 000 $**	**1 117 513 $**	**9 238 159 $**
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions		(429 699)	(556 928)
Amortissement	3 067 660	2 993 717	3 038 602
Dispositions		1 719	2 901
	3 067 660	2 565 737	2 484 575
Variation due aux charges payées d'avance :			
Acquisitions		(177 731)	(180 222)
Utilisation		162 166	201 539
		(15 565)	21 317
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	**4 067 660 $**	**3 667 685**	**11 744 051**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**(39 599 707)**	**(51 343 758)**
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		**(35 932 022) $**	**(39 599 707) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	1 117 513 $	9 238 159 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	162 166	201 539
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	–	(45 019)
Virement des revenus reportés	(1 163 070)	(1 169 607)
(Gain) Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 281)	2 901
Dons reçus en immobilisations corporelles	(10 000)	(37 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 993 717	3 038 602
Ajustement des dettes à long terme au taux effectif	5 722	5 722
	3 104 767	11 235 297
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(44 405)	(40 094)
Charges payées d'avance	(177 731)	(180 222)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(776 490)	(1 179 758)
Charges à payer et frais courus	516 428	(121 676)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	281 279	75 000
Revenus reportés	1 148 818	1 185 059
Provision pour vacances	(68 015)	(86 127)
Provision pour congés de maladie	(85 104)	(320 865)
	794 780	(668 683)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**3 899 547**	**10 566 614**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(523 563)	(423 937)
Dispositions d'immobilisations corporelles	3 000	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(520 563)**	**(423 937)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	200 000	500 000
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(53 749)	–
Nouvelle dette à long terme	34 359	–
Remboursement des dettes à long terme	(2 520 768)	(2 434 418)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(2 340 158)**	**(1 934 418)**
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**1 038 826**	**8 208 259**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**8 531 298**	**323 039**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	**9 570 124**	**8 531 298**
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	2 053 451	2 031 298
Placements - marché monétaire, au taux de 0,68 %, échéant le 24 juillet 2017	7 516 673	6 500 000
	9 570 124 $	**8 531 298 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, le dû au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2017	2016
Ministère de la Culture et des Communications		
Frais de fonctionnement	28 926 564 $	36 478 704 $
Subvention relative aux actifs transférés (note 11)	18 635	34 596
Virement des subventions reportées constatées à titre de revenus de l'exercice (note 12)	–	45 019
Intérêts sur emprunts bancaires	9 272	4 291
Subvention concernant le financement d'immobilisations	863 978	1 099 881
	29 818 449 $	**37 662 491 $**

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4. AUTRES REVENUS

	2017	2016
Programme de formation Populaire Jazz du Conservatoire de musique de Rimouski	263 690 $	556 500 $
Exercices pédagogiques	116 775	115 768
Location de salles	394 261	341 778
Dons reçus en immobilisations	10 000	37 000
Autres	118 049	103 931
	902 775 $	**1 154 977 $**

5. CRÉANCES

	2017	2016
Compte à recevoir – Fondation du Conservatoire	– $	11 200 $
Taxes à recevoir	305 812	273 233
Intérêts à recevoir	2 076	4 525
Autres (location de salles, droits de scolarité)	110 453	84 978
	418 341 $	**373 936 $**

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

	2017	2016
Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	7 288 $	1 549 $
Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement	49 170	56 713
Subvention du ministère de la Culture et des Communications	6 609 030	5 830 736
	6 665 488 $	**5 888 998 $**

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 937-2016 du gouvernement du Québec, daté du 26 octobre 2016, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 4 593 176 $ échéant le 31 octobre 2017 (2016 : 3 396 932 $).

Fonctionnement

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 $. Aux 30 juin 2017 et 2016, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

Maintien des actifs

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien, incluant les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 3 593 176 $ (2016 : 2 396 932 $).

	2017	2016
Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt à taux fixe de 1,25 % (2016 : 1,17 %), échéant le 31 juillet 2017	**900 000 $**	**700 000 $**

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Traitements	887 023 $	728 139 $
Avantages sociaux	407 313	392 841
Fournisseurs	1 368 889	521 484
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	49 170	56 713
Intérêts courus et loyer à payer à la Société québécoise des infrastructures	155 268	755 922
	2 867 663 $	**2 455 099 $**

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1er janvier 2017 (5,73 % au 1er janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 334 924 $ (2016 : 1 295 276 $). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2017		2016	
	Vacances	**Congés de maladie**	**Vacances**	**Congés de maladie**
Solde au début	1 577 255 $	5 662 951 $	1 663 382 $	5 983 816 $
Charge de l'exercice	1 899 057	532 975	1 909 591	655 632
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 967 072)	(618 079)	(1 995 718)	(976 497)
Solde à la fin	**1 509 240 $**	**5 577 847 $**	**1 577 255 $**	**5 662 951 $**

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales du personnel de bureau, technique et ouvrier. À compter du 1er avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, aucun changement n'a été apporté aux hypothèses de congés de maladie perdus par rapport à l'exercice précédent.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2017 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2017	2016
Taux d'indexation	3,30 % à 3,60 %	2,55 % à 3,80 %
Taux d'actualisation	1,47 % à 3,09 %	0,96 % à 3,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 33 ans	0 à 32 ans
Nombre de jours perdus	4 % à 36,34 %	4 % à 36,34 %

10. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Solde au début	245 772 $	230 320 $
Droits de scolarité perçus au cours de l'exercice	1 148 818	1 185 059
Droits de scolarité constatés à titre de revenus de l'exercice	(1 163 070)	(1 169 607)
Solde à la fin	**231 520 $**	**245 772 $**

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2017	2016
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	**51 566 $**	**105 315 $**

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents pour le dû au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2018	11 262 $
2019	11 262
2020	11 262
2021	10 780
2022	7 000
	51 566 $

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

	2017	2016
Solde au début	47 129 $	17 148 $
Subvention attribuée au cours de l'exercice	281 279	75 000
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	–	(45 019)
Solde à la fin	**328 408 $**	**47 129 $**

13. DETTES À LONG TERME

	2017	2016
Société québécoise des infrastructures		
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 $, à un taux variable annuellement de 5,36 % (2016 : 5,35 %), remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 $, échéant en mai 2034	32 340 712 $	33 561 353 $
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 $, à un taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 $, échéant en mai 2024	2 981 603	3 329 213
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 $, à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 $, échéant en mai 2022	303 946	358 002
Obligations de 34 359 $, à un taux fixe de 2,37 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 607 $, échéant en novembre 2021	30 497	–
Fonds de financement		
Emprunt sur billet de 1 000 000 $, à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019	200 001	300 001
Emprunt sur billet de 1 150 100 $, à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021	438 134	547 667
Emprunt sur billet de 1 245 500 $, à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021	622 750	747 300
Emprunt sur billet de 1 181 300 $, à un taux fixe de 1,724 %, remboursable par versements annuels en capital de 118 640 $ et un versement final de 708 780 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en décembre 2017	708 780	826 910
Emprunt sur billet de 3 934 740 $, à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en septembre 2024	2 861 628	3 219 332
Emprunt sur billet de 789 600 $, à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 $, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mars 2025	631 680	710 640
	41 119 731 $	**43 600 418 $**

Les montants des versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

	Obligations auprès de la Société québécoise des infrastructures		**Emprunts auprès du Fonds de financement**	
	Capital	**Intérêts**	**Capital**	**Intérêts**
2018	1 716 959 $	1 823 532 $	1 487 801 $	143 031 $
2019	1 808 710	1 731 874	775 960	111 800
2020	1 905 988	1 635 311	675 255	86 195
2021	2 009 960	1 533 483	675 255	64 105
2022	2 107 264	1 426 258	564 949	43 836
2023 et suivantes	26 107 877	10 117 087	1 318 558	49 962
	35 656 758 $	**18 267 545 $**	**5 497 778 $**	**498 929 $**

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

	2017			
	Solde au début	**Acquisitions**	**Dispositions**	**Solde à la fin**
Équipement spécialisé	6 252 973 $	181 481 $	6 251 $	6 428 203 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	898 713	114 647	–	1 013 360
Améliorations locatives	386 842	3 211	–	390 053
Équipement informatique	722 357	46 720	44 994	724 083
Logiciels et développement informatique	3 334 677	74 087	–	3 408 764
Partitions de musique, volumes	497 110	9 553	–	506 663
	12 092 672	429 699	51 245	12 471 126
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	58 831 972 $	**429 699 $**	**51 245 $**	**59 210 426 $**

Amortissement cumulé

	2017				
	Solde au début	**Amortissement**	**Dispositions**	**Solde à la fin**	**Valeur comptable nette**
Équipement spécialisé	3 817 507 $	427 464 $	4 532 $	4 240 439 $	2 187 764 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	638 522	109 305	–	747 827	265 533
Améliorations locatives	319 223	26 292	–	345 515	44 538
Équipement informatique	608 433	74 638	44 994	638 077	86 006
Logiciels et développement informatique	1 620 718	370 216	–	1 990 934	1 417 830
Partitions de musique, volumes	205 962	66 411	–	272 373	234 290
	7 210 365	1 074 326	49 526	8 235 165	4 235 961
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 355 590	183 265	–	1 538 855	366 529
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	12 253 390	1 736 126	–	13 989 516	28 911 151
	15 542 229	1 919 391	–	17 461 620	29 277 680
	22 752 594 $	**2 993 717 $**	**49 526 $**	**25 696 785 $**	**33 513 641 $**

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût

	2016			
	Solde au début	**Acquisitions**	**Dispositions**	**Solde à la fin**
Équipement spécialisé	6 017 964 $	240 797 $	5 788 $	6 252 973 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	849 990	48 723	–	898 713
Améliorations locatives	386 842	–	–	386 842
Équipement informatique	637 581	84 776	–	722 357
Logiciels et développement informatique	3 167 509	167 168	–	3 334 677
Partitions de musique, volumes	481 646	15 464	–	497 110
	11 541 532	556 928	5 788	12 092 672
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	58 280 832 $	**556 928 $**	**5 788 $**	**58 831 972 $**

Amortissement cumulé

	2016				
	Solde au début	**Amortissement**	**Dispositions**	**Solde à la fin**	**Valeur comptable nette**
Équipement spécialisé	3 395 109 $	425 285 $	2 887 $	3 817 507 $	2 435 466 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	510 229	128 293	–	638 522	260 191
Améliorations locatives	272 708	46 515	–	319 223	67 619
Équipement informatique	518 621	89 812	–	608 433	113 924
Logiciels et développement informatique	1 257 041	363 677	–	1 620 718	1 713 959
Partitions de musique, volumes	140 333	65 629	–	205 962	291 148
	6 094 041	1 119 211	2 887	7 210 365	4 882 307
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 172 325	183 265	–	1 355 590	549 794
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	10 517 264	1 736 126	–	12 253 390	30 647 277
	13 622 838	1 919 391	–	15 542 229	31 197 071
	19 716 879 $	**3 038 602 $**	**2 887 $**	**22 752 594 $**	**36 079 378 $**

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 18 437 $ (2016 : 122 301 $).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 109 164 $ (2016 : 2 210 650 $).

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2018	4 191 074 $
2019	4 139 154
2020	4 141 776
2021	4 080 550
2022	4 037 685
2023 et suivantes	6 835 175
	27 425 414 $

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception du dû au gouvernement du Québec et des dettes à long terme dont les échéances sont présentées respectivement aux notes 11 et 13.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conservatoire sur ceux-ci est minime. Les emprunts bancaires et les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2017	2016
Loyers et location – Société québécoise des infrastructures	5 864 353 $	5 811 588 $
Services professionnels, administratifs et autres – Société québécoise des infrastructures	32 100	–
Frais d'intérêts sur emprunts – Société québécoise des infrastructures	1 777 243	1 853 576
Loyers et location et Services professionnels, administratifs et autres – ministère de la Culture et des Communications	383 348	291 788
Services professionnels, administratifs et autres et Fournitures et approvisionnement – Centre des services partagés du Québec	255 180	274 562
Autres revenus – Cégep de Rimouski	263 690	556 500
Frais d'intérêts sur emprunts– Fonds de financement	182 825	211 004

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

En 2016-2017 et en 2015-2016, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2017 et du réel 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son second plan d'action de développement durable le 24 mars 2016. Celui-ci prenait le relais du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire rendu public le 31 mars 2009 et enrichi d'une action en lien avec l'Agenda 21C, en mai 2013.

Le plan d'action 2015-2020 a été élaboré en tenant compte à la fois :

- de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (un réseau de 9 établissements desservant 7 régions différentes et un registre de programmes couvrant tous les ordres d'enseignement dans 7 des 9 établissements d'enseignement);
- de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (*Loi sur le Conservatoire*, RLRQ, c. C-62.1);
- ainsi que des gens qui y œuvrent.

Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même que par le biais des évènements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Ce plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à exercer, dans le cadre de leurs fonctions, les meilleurs choix possibles eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

Parmi les orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable, le Conservatoire a choisi de privilégier les suivantes :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.
- Améliorer la santé de la population par la prévention.
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations se déclinent en 15 objectifs organisationnels qui participeront à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

Parce qu'il est écoresponsable, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a choisi de limiter l'impression sur papier de son rapport annuel et de publier la section complète dédiée au développement durable 2016-2017 dans son site Web à l'adresse suivante : **conservatoire.gouv.qc.ca**

Prestation musicale de Simon Medeiros, élève d'Alain Lamothe au CMG, à l'occasion du Palmarès 2017 de l'établissement.
Photo : Denis Thibault

Lucie St-Martin, élève de Donna Brown, dans *L'Ivrogne corrigé*, opéra de Gluck, présenté par les élèves en chant du CMM en février 2017.
Photo : Alexandre Lirette

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE

Engagée dans la mise en œuvre d'une campagne majeure de financement d'un objectif de 4M$ pour appuyer le Conservatoire dans ses efforts à former des jeunes talentueux et déterminés, la Fondation du Conservatoire a connu une année fort active. Accroître l'appui financier aux élèves qui étudient en musique et en art dramatique et aider le Conservatoire à dépister, à soutenir et à propulser des talents exceptionnels : voilà les objectifs que s'est donnés la Fondation !

La Fondation à l'œuvre

Un dynamique cabinet de campagne coprésidé par Michèle Boisvert, première vice-présidente, Rayonnement des affaires, Caisse de dépôt et placement du Québec et Nathalie Larue, première vice-présidente Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers, Mouvement Desjardins, a été mis sur pied. À ce cabinet s'est ajouté un quatuor d'honneur, constitué de deux personnalités du monde des affaires, Monique Leroux, de l'Alliance Coopérative Internationale et Sandra Chartrand, de la Fondation Sandra et Alain Bouchard, ainsi que de deux diplômés du Conservatoire, Marie-Thérèse Fortin et Marc Hervieux, également porte-parole de la campagne.

En plus des gens d'affaires et des porte-parole, de nombreux artistes diplômés du Conservatoire ont confirmé leur soutien à cette première grande initiative de la Fondation du Conservatoire. Également, la communauté interne a répondu en grand nombre à la sollicitation, ce qui a permis d'envoyer dès le départ un message rassembleur et fort aux gens d'affaires, aux entreprises, aux mécènes, à la communauté artistique et au grand public qui seront invités prochainement à participer.

Les activités-bénéfice des établissements du Conservatoire ont connu tout au long de l'année un bon succès. Sous la présidence d'honneur de Stéphan Bourbonnais (Banque TD), Montréal a tenu sa soirée Chasseurs d'étoiles en octobre. À Québec, la soirée s'est tenue au Théâtre La Bordée, en novembre, sous la présidence d'honneur de Diane Déry (Banque Nationale) et de Jean Gagnon (Financière Banque Nationale Gestion Privée 1859). Val-d'Or a reçu ses invités autour d'une soirée vins et fromages en novembre et Trois-Rivières a tenu sa soirée Mardi-gras en février, sous la présidence d'honneur de Stella Montreuil (Corporation de développement culturel de Trois-Rivières). Saguenay a réalisé avec grand succès sa première soirée-bénéfice en février et Rimouski a charmé ses invités lors d'un concert-bénéfice en mars.

Un nouveau site Web – une nouvelle image

Afin de mettre en valeur ses réalisations et d'assurer une visibilité maximale à la campagne majeure et à ses activités de financement, la Fondation a lancé en avril 2017 son nouveau site Internet ! Site que nous voulons en accord avec nos ambitions de développement et qui, nous l'espérons, aidera de façon significative la Fondation dans sa mission qui est de favoriser le perfectionnement et l'excellence de la relève artistique.

Nous vous invitons à visiter ces nouvelles pages pour y découvrir comment la Fondation du Conservatoire contribue à la formation de nos artistes et comment vous pouvez nous aider à soutenir l'éclosion de leur talent : fondationconservatoire.org.

Pour terminer, je souhaite remercier tous les acteurs et bénévoles qui œuvrent à la réalisation de la plus importante démarche de financement de l'histoire de la Fondation : la campagne majeure de financement *Donner un élan aux talents*. Grâce à vous, la campagne prend son essor avec force et beauté !

Merci à mes collègues du conseil d'administration, aux bénévoles du cabinet, aux employés du Conservatoire, à la permanence de la Fondation qui ne ménage pas ses efforts ainsi qu'à tous les ambassadeurs de la Fondation de participer avec tant de générosité aux grands rêves de la Fondation. Vous êtes le moteur de nos projets et de nos réussites.

En terminant, je souhaite remercier, au nom des administrateurs de la Fondation, tous les donateurs et partenaires qui prennent part à nos activités et qui s'engagent dans la campagne majeure. Vous nous offrez les moyens de soutenir la relève et d'assurer l'accessibilité à des études de haut niveau en musique et en art dramatique aux jeunes talents d'ici. MERCI !

Lucie Leclerc
Présidente, Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres actifs et de 4 membres d'office. Le conseil d'administration de la Fondation veille au respect de sa mission et de ses valeurs et s'assure que les actions entreprises atteignent leurs objectifs.

Le conseil est composé de :

Lucie Leclerc, présidente
Présidente, directrice générale,
BIP Recherche

Jean-Guy Brunelle, vice-président
Vice-président exécutif,
Financière Banque Nationale

Sophie Bureau, CPA, CA, trésorière
BDO Canada

Robert Cummins, secrétaire
Co-fondateur et chef de la direction,
TST Systèmes Énergie

ADMINISTRATEURS

Louise Bouchard*
Directrice, Conservatoire de musique de Saguenay

Pierre Bournaki
Vice Président Actions, State Street Marchés Mondiaux Canada inc.

Marie-Christine Cojocaru
Directrice générale, Caisse Desjardins de la Culture

Benoît Dagenais*
Directeur, Conservatoire d'art dramatique de Montréal

Gaston Déry
Président, Gaston Déry Inc.
Conseiller spécial responsabilité sociétale, QSL

Chantal Desjardins
Avocate, Associée codirectrice
Goudreau Gage Dubuc
S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Louise Forand-Samson
Pianiste, cofondatrice
du Camp musical de Lanaudière

Marc Lalonde*
Directeur général, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Julie Roy*
Directrice générale, Fondation du Conservatoire

Jean Simard
Président-directeur général,
Association de l'aluminium du Canada

Richard Tremblay
Conseiller en gestion de projets

Robert Trempe
Robert Trempe Conseils

Louise Vaillancourt
Associée, LV Conseils institutionnels inc.

*Membres d'office

Campagne majeure de financement 2017-2022

Cabinet de campagne

COPRÉSIDENCE

Michèle Boisvert
Première vice-présidente,
Rayonnement des affaires
Caisse de dépôt et placement du Québec

Nathalie Larue
Première vice-présidente Stratégie,
Marketing Mouvement et
Services aux particuliers
Mouvement Desjardins

QUATUOR D'HONNEUR

Monique F. Leroux
Présidente
Alliance coopérative internationale

Sandra Chartrand
Présidente
Fondation Sandra et Alain Bouchard

Marie-Thérèse Fortin (porte-parole)
Metteure en scène et comédienne

Marc Hervieux (porte-parole)
Ténor

CABINET

Lucie Leclerc
Présidente de la Fondation
BIP – Recherche

Stéphan Bourbonnais
Gestion de patrimoine TD

Sophie Bureau
BDO Canada

Marie-Christine Cojocaru
Caisse Desjardins de la Culture

Robert Cummins
TST Systèmes Énergie

Marc Lalonde
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Caroline Ménard
Brio Conseils

André Sincennes
RHEA Group

COMITÉ D'HONNEUR

Olga Farman
Norton Rose Fulbright

Isabelle Hudon
Financière Sun Life

Jacques Nolin
Jarislowsky Fraser

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec soutient l'excellence

Depuis 1983, la Fondation encourage le talent des élèves qui étudient en musique et en art dramatique au Conservatoire, en distribuant des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et de développement de carrière, ainsi que des bourses d'excellence. Elle permet également l'accès à différentes formations spécialisées : des cours de maîtres avec des pédagogues invités, des rencontres avec des interprètes parmi les plus réputés au monde, ou encore des stages de perfectionnement, des concours et autres expériences.

Partenaires et donateurs

La Fondation du Conservatoire remercie tous ses partenaires et donateurs pour leur soutien essentiel à la poursuite de sa mission.

Banque Nationale du Canada
Caisse de dépôt et placement du Québec
Caisse Desjardins de la Culture
Centaurus
Groupe Banque TD
Fondation Sandra et Alain Bouchard
Fondation McAbbie
Mouvement Desjardins
Fondation Desjardins
Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

Merci de croire au talent et à la relève formée par le Conservatoire.

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, la Fondation a octroyé au cours de l'année 117 464 $ en différentes bourses aux élèves du Conservatoire et a alloué 62 738 $ en soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire.

De gauche à droite : Les boursiers de la Fondation Yukai Sun, Isabelle Bouchard, Thomas Le Duc-Moreau, Lysandre Ménard, accompagnés de Robert Cummins, secrétaire du conseil d'administration de la Fondation, et de Lucie Leclerc, présidente de la Fondation.
Photo : Alexandre Lirette

Quelques bourses attribuées aux élèves du Conservatoire

BOURSE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

Destinée à permettre l'accomplissement d'un projet visant à faciliter l'insertion professionnelle d'un élève finissant, la bourse de développement de carrière est attribuée en 2017 à trois élèves : Lysandre Ménard, élève de Richard Raymond au Conservatoire de musique de Montréal, reçoit 10 000 $, alors que deux élèves du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, Ève Lemieux et Émilie Lajoie, reçoivent chacune 2 500 $.

BOURSE DE PRESTIGE

Destinée à souligner le talent exceptionnel ou à reconnaître la progression importante d'un élève, la bourse de Prestige 2017 est accordée, elle aussi, à trois élèves du réseau cette année : Isabelle Bouchard, violoniste, élève de Anne Robert, au Conservatoire de musique de Montréal (3 000 $); Christ Habib, guitariste, élève de Patrick Roux au Conservatoire de musique de Gatineau (5 000 $); Émilie Auclair, violoniste, élève de Darren Lowe au Conservatoire de musique de Québec (5 000 $).

De gauche à droite : Lucie Leclerc, présidente de la Fondation; les porte-parole de la soirée, Denis Bernard et Ève Landry, comédiens; le chef d'orchestre Andrei Feher; le président d'honneur de la soirée, Stéphan Bourbonnais, Premier vice-président et Directeur régional, Est du Canada, Gestion de patrimoine TD; Marc Lalonde, directeur général du Conservatoire et le chanteur lyrique Joseph Rouleau.
Photo : Marc-Antoine Fortin

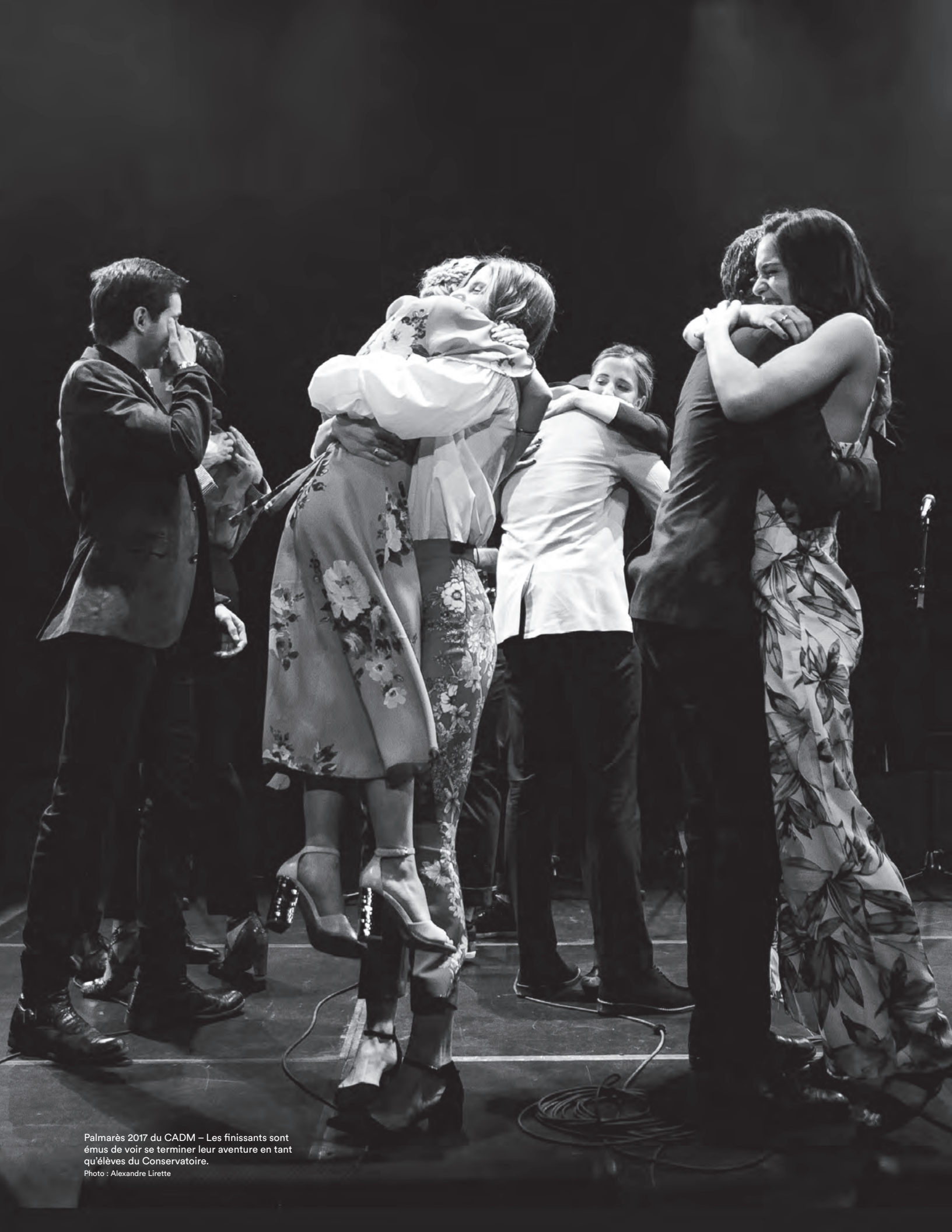

Palmarès 2017 du CADM – Les finissants sont émus de voir se terminer leur aventure en tant qu'élèves du Conservatoire.
Photo : Alexandre Lirette

ANNEXES

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16 et CA-2013-2014-6) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière.

Le comité responsable de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué conformément à l'article 9. Il est présidé par la directrice des communications qui occupe la fonction de mandataire.

Le 1er septembre 2016, le comité permanent a tenu une première rencontre. En 2016-2017, une communication a été envoyée à tous les élèves et les employés pour annoncer la composition et le rôle de ce comité permanent. Une action de sensibilisation a été réalisée sur les réseaux sociaux. Le comité a également évalué les meilleures manières de tenir des activités de formation auprès des clientèles visées pour l'année 2017-2018.

Le Secrétariat général et la Direction des communications du Conservatoire répondent aux questions des employés au sujet de l'usage de la langue.

Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte à cet effet au cours de l'année 2016-2017.

La Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section Accès aux documents et protection des renseignements personnels du site Web du Conservatoire.

Les finissants du CADQ dans la pièce *Méphisto* d'Ariane Mnouchkine, présentée au Théâtre du Conservatoire en février 2017.
Photo : Vincent Champoux

Charles Richard-Hamelin, diplômé du CMM, ainsi que Lorraine Pintal, diplômée du CADM, sont choisis parmi les dix-huit ambassadeurs culturels décorés de l'Ordre des arts et des lettres du Québec. Charles a aussi remporté un Prix Opus et un Félix cette année.
Photo : Martine Lavoie

ANNEXES (SUITE)

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1er et 2e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	Février 2012	581 535	10 474 251	5 %	5 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	Février 2012	209 352	5 985 287	3 %	3 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	Février 2012	151 200	6 583 816	2 %	2 %
Programmes et activités de formation de 1er et 2e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	Février 2012	220 983	6 883 080	3 %	3 %
Justification :	Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes.						
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	40 336	37 345	100 %	108 %
Justification :	Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes. Ce programme répond à l'une des recommandations de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle (Gouvernement du Québec, 2003) vis-à-vis de laquelle le Conservatoire assure une formation de doublage cinéma.						
Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	394 261	387 396	110 %	102 %
Justification :	Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion et de paiement ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation accrue des procédés administratifs favorisant ainsi le développement et le service à la clientèle.						

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a traité 3 demandes d'accès à l'information au cours de l'exercice 2016-2017. Ces demandes concernaient les plans stratégiques 2011-2016 et 2018-2022, des documents à l'égard des ressources informationnelles pour les années 2011 à 2017 ainsi que des renseignements à l'égard de bonis versés au personnel du Conservatoire en 2015-2016. En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, après analyse de chacune des demandes, le Conservatoire a répondu négativement à une demande, partiellement à une autre demande. Les articles 9 et 47 ont été invoqués dans les deux cas. En ce qui concerne la dernière demande, le Conservatoire a répondu qu'aucun boni n'a été versé au personnel du Conservatoire. Les réponses à ces demandes ont été transmises dans les délais prescrits par la loi.

Aucune de ces demandes n'a fait l'objet de recours auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec ni de demande d'accommodements.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec publie dans son site Internet divers documents dans le but d'accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire en date du 14 mars 2008; amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire lors de sa dixième séance ordinaire tenue à Québec le 17 février 2009.

Ce document est publié à l'adresse suivante : cmadq.quebec/accesauxdocuments

Section I - Principes

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (L.R.Q., c. C-62.1).

2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01, art. 4, 3°).

3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).

4. Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
    - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
    - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
    - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
    - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

ANNEXES (SUITE)

Section II - Objets et interprétation

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l'article 4 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (L.R.Q., c. C-62.1) ainsi que des règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.

6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

   Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.

8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— *Règles générales*

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

   Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.

11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— *Exercice de la fonction d'administrateur*

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

    Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

    Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— *Honnêteté*

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.

19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.

20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— *Discrétion et réserve*

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.

25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

— *Après-mandat*

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.

27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.

28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.

29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

Section IV - Mise en œuvre

— *Mesures préventives*

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.

31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.

32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

    Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

ANNEXES (SUITE)

— *Processus disciplinaire*

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.

34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.

35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

Section V - Dispositions transitoires et finales

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.

37. Le président du conseil, membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent code d'éthique. Toutefois, sont exclues du ressort du président du conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

    Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire.

    Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.

38. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.

39. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

40. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article 38 qui précède, il en informe par écrit les parties concernées dans les dix jours ouvrables qui suivent ladite adoption.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2016-2017.

Siège social du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1er étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1er étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

conservatoire.
gouv.
qc.ca

Réalisation et montage de cette publication :
Lucie Chagnon, graphiste

Couverture arrière : Le violoncelliste Inigo Gauthier-Mamaril, élève de la classe d'Anne Contant au CMG, a remporté le trophée Edythe Young Browne décerné au meilleur cordiste parmi les premiers Prix remportés au Festival Kiwanis d'Ottawa.
Photo : Linda Hendersen

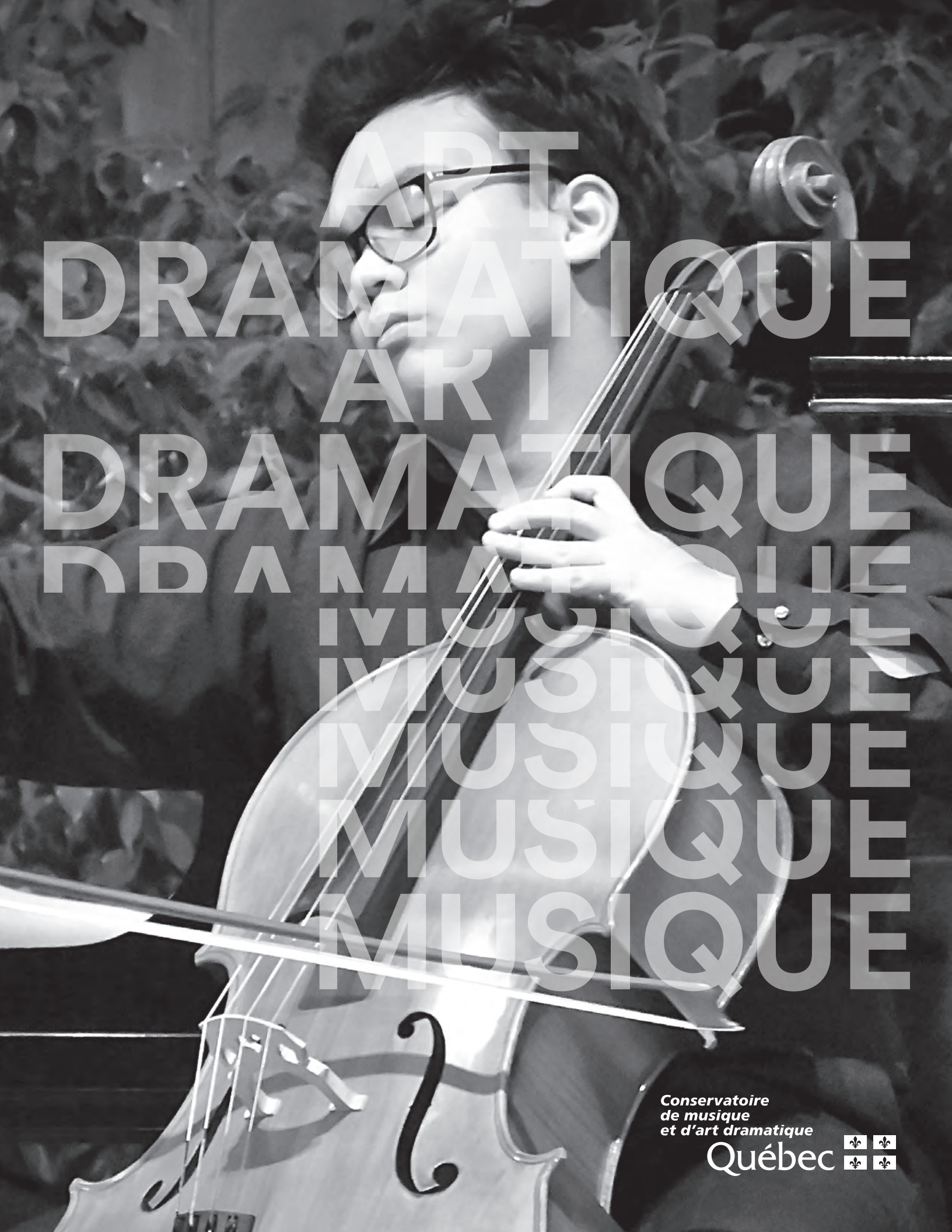
ART
DRAMATIQUE
ART
DRAMATIQUE
DRAMATIQUE
MUSIQUE
MUSIQUE
MUSIQUE
MUSIQUE
Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
Québec